



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 033 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 19 avril 2005

Président

M. Tom Wappel

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 19 avril 2005

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.)): La séance est ouverte.

Celle-ci est la 33^e séance du comité qui poursuit, conformément à l'article 108(2) du Règlement, son étude sur les espèces aquatiques envahissantes. Je préciserai, afin que les membres du comité sachent ce qui se passe côté témoins, qu'il y a dans la salle, comme vous pouvez le constater, quantité de personnes, mais que nous n'allons entendre aujourd'hui que deux exposés. L'un de Robert McLean, d'Environnement Canada, et un autre de Serge Labonté et de Wendy Watson-Wright, du MPO, après quoi nous passerons aux questions.

Les autres personnes sont ici, collègues, au cas où certaines des questions portent sur des sujets touchant d'autres ministères ou alors relevant du domaine de spécialisation d'un de ces fonctionnaires qui serait ainsi mieux en mesure de répondre.

Jeudi, nous allons entendre quatre présentations, dont une sur la réglementation sur les eaux de lest, une sur l'aspect commerce et une autre de la commissaire à l'environnement. Elle sera ici et c'est elle qui fera le dernier exposé dans la série, après quoi nous aurons du temps pour les questions.

Cela ne veut pas dire que si vous avez des questions aujourd'hui au sujet de la réglementation sur les eaux de lest, les eaux de ballast, vous ne devriez pas les poser. Il y a ici des personnes qui devraient être en mesure de répondre à certaines questions particulières.

Enfin, j'aimerais vous rappeler que jeudi nous allons siéger de 9 h 30 à 11 h 30, par opposition à notre horaire d'aujourd'hui.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à tous nos témoins et je vais, afin que ces renseignements figurent au procès-verbal, vous les présenter tous—ou en tout cas essayer.

Nous avons, du ministère des Transports, Tom Morris, gestionnaire, Protection de l'environnement, Sécurité maritime, et Gerard McDonald, directeur général, Sécurité maritime; du ministère des Pêches et des Océans, Wendy Watson-Wright, sous-ministre adjointe, Sciences, et Serge Labonté, directeur général, Sciences halieutiques de l'environnement et biodiversité; du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Paul Martin—nom intéressant—directeur, Barrières techniques et réglementations, et je ne vais pas faire d'autres commentaires car après dix ans vous devez commencer à en avoir assez; et, du ministère de l'Environnement, Robert McLean, directeur général, Stratégies de conservation.

Bienvenue à tous. Le premier intervenant sera Robert McLean, que le comité a déjà entendu relativement à ce dossier.

Bienvenue, monsieur. Vous disposez de jusqu'à 15 minutes.

M. Robert McLean (directeur général, Stratégies de conservation, ministère de l'Environnement): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Je désire remercier le comité de nous avoir invités à lui faire part des progrès réalisés collectivement afin de donner suite aux recommandations qu'il a formulées il y a deux ans.

Je suis heureux de déclarer que nous disposons maintenant d'une stratégie nationale sur les espèces aquatiques envahissantes qui a été approuvée en septembre dernier par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des forêts, des pêches et de l'agriculture, ainsi que des espèces sauvages et en voie de disparition.

À mon avis, il s'agit d'un excellent exemple des efforts concertés qui ont été déployés par les ministères fédéraux avec leurs homologues des provinces et des territoires afin d'élaborer un cadre stratégique de gestion intégrée qu'ils pourraient tous mettre en oeuvre.

[Traduction]

En plus d'être un plan fédéral-provincial intégré, il me faudrait préciser que la stratégie appartient également aux parties prenantes, aux organisations intéressées et aux personnes qui ont participé aux ateliers et fourni des commentaires au cours de son élaboration. Tous ont contribué de façon constructive et importante à la stratégie.

Le greffier a distribué de ma part un tableau que vous avez tous devant les yeux. Ce premier tableau présente le cadre stratégique de la gestion de la stratégie. La stratégie repose sur quatre objectifs stratégiques: la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes en tout premier lieu—j'en suis à la série d'objectifs au milieu du graphique; la détection précoce au cas où l'on n'ait pas réussi à empêcher l'arrivée au Canada d'espèces étrangères envahissantes; la rapide intervention lors de la détection de nouveaux envahisseurs; et, dans le pire scénario, la gestion de ces envahisseurs établis au pays.

La réalisation de ces objectifs stratégiques dépendra de l'analyse-risques—ce sont les quatre piliers au bas du tableau—des espèces et voies d'entrée prioritaires, des nouveaux outils scientifiques et technologiques, de cadres stratégiques réglementaires efficaces et appropriés, de Canadiens mobilisés et d'approches et de mécanismes internationaux et bilatéraux et multilatéraux.

La stratégie accorde la plus haute priorité à la prévention. Si le Canada veut en tout premier lieu réduire le taux d'introduction et de prévention, il nous faut nous attaquer aux voies d'entrée. Ce faisant, nous serons plus efficaces et plus efficaces à long terme.

La deuxième page du document qui vous a été distribué identifie les voies d'entrée prioritaires, et pour ce que nous appelons les introductions délibérées et pour les introductions accidentelles. Cela vous est fourni à titre d'information. Je ne vais pas traiter dans le détail de ces voies d'entrée dans le cadre de mon exposé.

Depuis l'approbation de la stratégie par les ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux en septembre dernier, nous oeuvrons aux arguments en faveur de l'amélioration de la capacité du Canada de prévenir et de gérer les espèces exotiques envahissantes. La mention des espèces exotiques envahissantes dans le discours du Trône de l'automne dernier a identifié ce dossier comme prioritaire dans le cadre de mesures environnementales devant être prises aux côtés des États-Unis.

La nécessité de lancer encore d'autres mesures visant les espèces exotiques envahissantes a également été reconnue dans le cadre des annonces récentes relativement au budget fédéral. Il est proposé qu'un investissement additionnel de 85 millions de dollars sur cinq ans soit ajouté à l'actuel investissement annuel d'environ 85 millions de dollars du gouvernement canadien dans la lutte contre ces espèces envahissantes. Ces nouvelles ressources seront utilisées de façon stratégique pour contrer les voies d'introduction accidentelles.

Étant donné que mes collègues vont ce matin vous entretenir d'espèces aquatiques envahissantes, j'aimerais brièvement livrer au comité des renseignements au sujet de végétaux envahissants et de phytoravageurs.

L'actuel effort du côté des végétaux terrestres a ciblé les phytoravageurs qui infligent d'importants dommages à nos secteurs agricole et forestier. L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada sont les fers de lance de cet effort. Les nouvelles ressources proposées serviraient à : l'élaboration de nouvelles mesures visant à prévenir les introductions de végétaux envahissants par des voies d'entrée prioritaires, notamment semences et graines dans l'industrie horticole; de nouvelles mesures de prévention contre les phytoravageurs; un programme de surveillance nationale; la détection et l'intervention précoce; ainsi qu'un réseau de protection des végétaux fondé sur un réseau scientifique visant à améliorer l'information dont nous disposons au sujet de végétaux envahissants.

Environnement Canada compte oeuvrer de façon coordonnée avec nos collègues fédéraux, les provinces, les territoires, les parties prenantes industrielles et les organisations non gouvernementales en vue de la promotion du rendement et de l'élaboration de matériel d'éducation et de sensibilisation afin que chacun au Canada puisse faire sa part dans la prévention et la gestion des espèces étrangères envahissantes. Nous allons mener une lutte contre les espèces étrangères envahissantes aquatiques et terrestres.

Nous oeuvrons présentement à l'élaboration d'un programme d'éducation et de sensibilisation du public. Comptent parmi les genres d'activités que nous pourrions à priori appuyer: des initiatives ciblées avec des parties prenantes, notamment secteurs de l'industrie et consommateurs d'espèces étrangères envahissantes et autres activités qui contribuent à la menace; un site Web sur les espèces envahissantes comme portail fédéral et national pour accéder facilement et rapidement aux renseignements et aux programmes portant sur les espèces étrangères envahissantes; des produits d'information pour faciliter l'identification des espèces étrangères envahissantes; et des programmes d'études pour les écoles secondaires. Il s'agirait en gros de mesures de sensibilisation afin de changer les comportements de l'industrie et des Canadiens pour

que nous puissions marquer des progrès réels en réduisant le rythme auquel les espèces exotiques envahissantes entrent au Canada. Nous comptons également élaborer un certain nombre de produits de communications plus vastes en vue d'éduquer le public au sujet des espèces exotiques envahissantes et de livrer des messages clés, mais nous nous concentrerons sur des communications susceptibles de réellement changer les choses.

● (1110)

Passant maintenant aux espèces aquatiques envahissantes, je vais faire trois brefs commentaires et laisser à mes collègues le soin de vous renseigner plus avant. La récente annonce faite dans le budget doublerait les ressources du ministère des Pêches et des Océans, portant de 2 millions à 4 millions de dollars son financement annuel pour les espèces aquatiques envahissantes. Le programme de lutte contre la lamproie marine, auquel le comité s'est déjà intéressé, se verrait accorder 2 millions de dollars de plus chaque année. Je devine que le comité est déjà au courant. Enfin, grâce au plan d'action pour les océans, initiative menée par le ministère des Pêches et des Océans, le budget consentira sur deux ans 1 million de dollars de plus en vue de l'exécution de la Loi sur la marine marchande du Canada et des règlements sur les eaux de lest.

Il me faudrait ajouter que le processus d'obtention de ces fonds est toujours en cours et que ces montants ne sont donc que notionnels pour le moment. Ils amèneraient une différence énorme dans les efforts que nous déployons tous à l'échelle fédérale dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Je ne prendrai pas plus de votre temps, mais je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions que vous aurez concernant les dossiers pour lesquels Environnement Canada est le ministère responsable.

En conclusion, je tiens à remercier le comité de l'attention continue qu'il porte aux importantes questions économiques, sociales et environnementales que représentent les espèces exotiques envahissantes et de l'occasion que vous m'avez donnée de vous fournir aujourd'hui ces mises à jour.

Merci.

● (1115)

Le président: Merci, monsieur McLean.

Avant de passer à l'intervenant suivant, rappelez-nous quelle est la responsabilité d'Environnement Canada dans ce puzzle.

M. Robert McLean: Pour le moment, l'accent va être mis sur la sensibilisation et l'éducation du public. L'autre aspect du dossier et dont je n'ai pas fait état dans mes remarques concerne les animaux terrestres. Nous avons au Ministère, comme je l'ai mentionné lors de notre dernière rencontre, la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, ou WAPPRIITA pour faire plus court, s'il nous faut y revenir dans le courant de la séance de ce matin. Grâce à cette loi, nous réglementons, par exemple, le chien viverrin asiatique et toutes les espèces de la famille de l'étourneau, exception faite de la mainate. Un certain nombre d'espèces envahissantes sont déjà répertoriées et contrôlées en vertu de cette loi.

La sensibilisation du public et le contrôle des animaux terrestres sont donc deux volets clés.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant entendre Mme Watson-Wright et Serge Labonté, du MPO.

[Français]

Mme Wendy Watson-Wright (sous-ministre adjointe, Sciences, ministère des Pêches et des Océans):

Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie le comité de nous donner l'occasion de nous présenter ici aujourd'hui afin de discuter des espèces aquatiques envahissantes.

[Traduction]

Je vais prendre quelques instants pour vous entretenir des progrès réalisés par le gouvernement, dans le cadre, surtout, du Plan d'action canadien et du Programme de lutte contre la lamproie marine. Je vais également mettre en relief un certain nombre d'autres réalisations intervenues dans la dernière année.

Je pense que mon dossier de présentation a été distribué et je vous invite donc à suivre sur le texte des transparences.

La deuxième transparence vous donne un échéancier, que vous connaissez sans doute mieux que moi. Le rapport du comité ici réuni a été rendu public en mai 2003, la réponse du gouvernement a été donnée en octobre 2003, et nous avons comparu à nouveau devant le comité en mai dernier pour faire une présentation sur l'état d'avancement des travaux. En février, l'on a eu l'annonce du budget 2005 qui, comme l'a mentionné Bob, comprenait certains nouveaux investissements dans la lutte contre les espèces envahissantes. Je pense que la plupart d'entre nous sont sans doute heureux de dire que cela inclut des fonds nouveaux pour le programme de lutte contre la lamproie marine et pour la mise en oeuvre partielle du plan d'action canadien visant les espèces aquatiques envahissantes.

Je vais, à partir de maintenant, utiliser le sigle EAE pour désigner les espèces aquatiques envahissantes.

Plus récemment, le premier ministre Martin et les présidents Bush et Fox se sont engagés à collaborer à la lutte contre les espèces envahissantes et dans les eaux côtières et dans les plans d'eau douce. Clairement, la menace des EAE demeure une grande priorité pour le gouvernement fédéral.

L'action nationale est dirigée et coordonnée grâce aux efforts coopératifs de plusieurs agences fédérales, provinciales et territoriales, comme l'a encore une fois mentionné M. McLean. Vous avez déjà entendu dire qu'Environnement dirige la coordination de cette stratégie. Le MPO est le ministère responsable de la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes. Le MPO, en la personne de Serge Labonté, coprésident, aux côtés de la province de l'Ontario, le Groupe de travail sur les espèces aquatiques envahissantes du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture. C'est ce groupe de travail qui a élaboré le plan d'action canadien.

Transports Canada joue lui aussi, bien sûr, un rôle que nous connaissons tous et, comme vous le savez, Transports Canada est responsable de la gestion des eaux de ballast en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada et encadre la participation du Canada aux initiatives internationales comme celles de l'Organisation maritime internationale.

Je vais maintenant vous fournir des renseignements au sujet du plan d'action canadien de lutte contre les espèces aquatiques. Le groupe de travail du CCMPA a élaboré une proposition de plan d'action pour lutter contre la menace des espèces aquatiques envahissantes. Le groupe de travail a par ailleurs entrepris de vastes consultations d'organisations et de particuliers au sujet du plan proposé. Comptent parmi les organisations consultées, la Commission des pêcheries des Grands Lacs, la Commission mixte internationale et l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, bien que ce ne soit pas là les seuls groupes consultés.

En septembre 2004, le CCMPA a approuvé le plan et a demandé l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre assortie d'options chiffrées. L'objet du plan est de minimiser les futures introductions accidentelles ou non autorisées d'EAE en utilisant des analyses de gestion de risques socio-économiques et des techniques scientifiques pour informer le processus décisionnel et évaluer et contenir les risques. Le plan vise tant les introductions accidentelles que les introductions non autorisées et prévoit des mesures visant à déterminer la façon dont les espèces entrent et se propagent dans les eaux canadiennes.

Vous pouvez voir à la transparence cinq les voies d'introduction prioritaires visées. La première est le transport maritime, la plus importante source d'introduction d'EAE. Viennent ensuite la navigation de plaisance et commerciale, le commerce lié à l'aquariophilie et aux jardins d'eau, et le commerce du poisson de consommation vivant. L'on s'inquiète notamment de la libération accidentelle de poissons vivants ou du rejet non autorisé d'eau de ballast. Les eaux de ballast peuvent bien sûr renfermer des espèces envahissantes opportunistes qui peuvent ainsi être libérées. La cinquième voie d'introduction est l'utilisation d'appâts vivants. Sixièmement, il y a les introductions non autorisées, soit les introductions ou le transfert de poisson non autorisés par une agence de gestion des pêcheries, fédérale, provinciale ou territoriale.

J'aimerais cependant souligner que ceci n'englobe pas l'aquaculture, qui relève du code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques.

La septième voie d'introduction, ce sont les canaux et les dérivations de cours d'eau, sujet dont on entend aujourd'hui un petit peu parler dans la presse.

Le cadre de gestion stratégique du plan reflète les outils de gestion qui sont à la disposition des gouvernements aux côtés des parties prenantes. Comme nous le savons, les voies d'introduction recourent souvent plusieurs juridictions et agences, et le plan reconnaît donc qu'un leadership, une coordination et une coopération efficaces à tous les niveaux sont impératifs si l'on veut que ces mesures réussissent.

Le plan identifie quatre principales modalités d'application. Viennent en premier lieu les lois et règlements, qui comptent parmi les outils les plus solides dont disposent les gouvernements, mais, encore une fois, les juridictions complexes et chevauchantes exigent coordination et harmonisation.

• (1120)

Deuxièmement, il y a la gestion des risques, ce qui englobe la détection précoce, l'intervention rapide et la lutte et l'éradication. La détection précoce et l'intervention rapide viseraient à stopper toute nouvelle invasion, tandis que la lutte et l'éradication viseraient les envahisseurs déjà présents.

Troisièmement, il y a l'intendance, l'éducation et la sensibilisation, qui sont les principaux moyens de prévention des introductions non intentionnelles. Je pense que le comité a par le passé souligné l'importance de l'éducation publique en la matière.

Enfin, il y a la science, qui englobe surveillance, contrôle, recherche et analyse des risques. Je pense que la plupart des gens conviendraient que les mesures de gestion doivent être fondées sur la science.

Depuis l'approbation du plan par le CCMPA en septembre dernier, le groupe de travail oeuvre à l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre proposant des options chiffrées. Le groupe de travail a fixé des priorités à l'intérieur d'un cadre rentable qui reconnaît les limitations financières auxquelles sont confrontés tous les paliers de gouvernement.

Cinq priorités clés ont été identifiées dans le court terme. Elles sont: la gouvernance, la détection précoce et l'intervention rapide, l'évaluation des risques, la mobilisation de la population canadienne et le programme d'action contre les EAE. Le groupe de travail compte présenter ces stratégies de mise en oeuvre au CCMPA pour approbation en septembre 2005.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, et comme l'a également souligné M. McLean, le budget de 2005 prévoit de nouveaux investissements pour la lutte contre les espèces envahissantes, y compris les espèces aquatiques. Cela nous permettra de mettre partiellement en oeuvre le plan d'action canadien. Les investissements par le biais du MPO de 2 millions de dollars par an pour les cinq prochaines années nous permettront de nous concentrer sur les domaines d'intervention prioritaires que voici: évaluation des risques, détection précoce, recherche et gestion de l'information. Encore une fois, les ressources consenties au plan d'action pour les océans appuieront également la lutte contre les espèces envahissantes.

Le budget comprend par ailleurs de nouveaux investissements pour le programme de lutte contre la lamproie marine, et je vais donc m'attarder maintenant sur ce programme. Ici encore, je pense que le comité est bien au courant de l'historique—du fait que la Commission des pêcheries des Grands Lacs a été établie par la Loi sur la convention des pêcheries des Grands Lacs en 1955 et qu'et le MPO et le Fish and Wildlife Service des États-Unis ont été désignés comme organismes fédéraux responsables de l'administration du programme. Il me faut dire, m'étant récemment jointe à la CPGL en tant que commissaire, que je suis très impressionnée par la façon dont les deux pays travaillent ensemble au sein de cet organisme.

Par le passé, le MPO a fourni au programme un financement stable et à long terme de 6,1 millions de dollars; je reconnais que certains diraient «statique» et que d'autres emploieraient le terme «stable», mais c'était 6,1 millions de dollars. L'annonce faite dans le cadre du budget fédéral nous ravit tous et chacun. Ces 2 millions de dollars de plus par an porteront la contribution annuelle du Canada à 8,1 millions de dollars. Je pense qu'un certain nombre d'organisations s'étaient engagées à recueillir davantage de fonds si le gouvernement atteignait les 8 millions de dollars, alors nous attendons avec impatience de voir ce que cela va donner.

Le programme de lutte contre la lamproie marine englobe cinq programmes d'envergure, qui sont mentionnés à la transparence dix. Ce programme s'appuie principalement sur l'emploi de lampricides liquides pour éliminer 95 à 98 p. 100 des lamproies marines des cours d'eau nataux avant qu'elles n'aient le temps de parasiter les populations de poissons.

Le programme d'évaluation assure un contrôle régulier des tributaires des Grands Lacs pour vérifier la distribution et l'abondance des lamproies marines dans les cours d'eau nataux. Cela permet un meilleur ciblage des traitements.

Les obstacles à lamproies marines bloquent leur passage tout en permettant celui des poissons migrateurs qui peuvent sauter par-dessus ces petits obstacles. Cela limite en fait les zones de frai et de séjour à la disposition des lamproies marines.

La quatrième méthode est celle des pièges, qui sont utilisés conjointement avec les obstacles pour éliminer les lamproies des cours d'eau. Ces pièges facilitent eux aussi le passage des espèces de poissons non sauteurs au-delà des obstacles.

Enfin, les lâchers de mâles stériles sont une technique par laquelle des lamproies marines mâles chimio-stérilisés sont relâchés dans la rivière St. Marys pour concurrencer les mâles fertiles pour les femelles fertiles. À l'heure actuelle, cette technique est limitée à la rivière St. Marys qui, comme vous le savez, relie les lacs Supérieur et Huron. Si l'on y recourt à cette méthode, c'est que l'emploi de méthodes de contrôle conventionnelles comme les lampricides dans un aussi vaste réseau hydrographique n'est pas rentable.

Si l'on veut parler succès, je pense que l'on peut dire que le programme de contrôle de la lamproie marine, depuis son établissement en 1956, a été fort réussi. Il a réduit de 90 p. 100 la population des lamproies marines dans les Grands Lacs. C'est le lac Supérieur qui a à ce jour affiché le meilleur taux de réussite: le touladi y est suffisamment rétabli pour soutenir à nouveau les pêcheries commerciales, sportives et autochtones.

• (1125)

Dans la rivière St. Marys, le programme de lâchers de mâles stériles, ajouté au trappage et aux traitements ponctuels au lampricide, ont réduit de 60 p. 100 l'abondance des larves de lamproie marine dans la rivière. Cela a à son tour contribué à la réduction de 50 p. 100 de l'abondance des parasites de la lamproie marine dans le lac Huron.

Bien que le programme ait affiché certaines belles réussites, je dirais que le contrôle de la lamproie marine demeure un élément essentiel de la gestion des pêcheries dans les Grands Lacs.

Quant à l'avenir, il se dessine de nouvelles initiatives intéressantes. Je dirais que l'objectif de la Commission des pêcheries des Grands Lacs est de réduire et peut-être même d'éliminer un jour l'emploi de lampricides. L'on convient que ce n'est pas la méthode idéale, mais c'est la plus efficace pour l'heure.

La recherche sur les phéromones pourrait nous offrir la possibilité d'attirer les lamproies d'abord à des cours d'eau particuliers puis à des zones particulières dans ces cours d'eau où l'on pourrait les piéger et les supprimer. Les lamproies marines mâles capturés grâce à cette méthode pourraient alors être stérilisés, pour réduire encore le nombre de lamproies qui réussissent à frayer.

L'amélioration des actuelles méthodes de contrôle rehaussera l'efficacité des traitements aux lampricides. Ici, nous parlons de l'utilisation de méthodes nouvelles et améliorées quant au moment, à la durée et au volume de traitement. Où, pendant combien de temps, et combien vous répandez—cela est très important. Les modèles sont donc en train d'être améliorés au fil du temps.

En ce qui concerne l'effort supplémentaire visant l'évaluation des stocks, nous cernons l'utilisation par les lamproies de zones lenticques dans les lacs et les baies comme habitats d'élevage. Cela aide les chercheurs à concevoir des stratégies de lutte visant les populations de ces zones.

Enfin, les fonds supplémentaires aideront les agents de contrôle à identifier les populations de lamproies indigènes et leurs habitats critiques pouvant être victimes des activités d'éradication et à verser des renseignements à la base de données sur les espèces en péril.

Outre le programme de lutte contre la lamproie marine, le MPO mène d'autres activités de contrôle et de prévention. À titre d'exemple, le MPO et Transports Canada oeuvrent étroitement au dossier des eaux de ballast. C'est nous qui fournissons les conseils scientifiques à Transports Canada pour ce qui est des normes et des règlements en matière d'eau de ballast. De fait, en décembre dernier, le MPO a fourni des avis scientifiques soumis à un examen par les pairs sur des solutions de rechange relatives aux zones d'échange des eaux de ballasts pour la côte Pacifique, la plate-forme Scotian et le chenal Laurentien. Les conseils scientifiques ont été examinés par un groupe international d'experts scientifiques représentant pouvoirs publics, universitaires, organisations non gouvernementales et industrie. Nous avons soumis ces conseils à Transports Canada en janvier dernier en vue d'informer le processus décisionnel en matière de réglementation.

Toujours dans le contexte de la lutte et de la prévention, le MPO a effectué une analyse de risque qualitative portant sur quatre espèces de carpe d'Asie, soit la carpe de roseau, la carpe à grosse tête, la carpe argentée et la carpe noire. L'évaluation des risques a très largement puisé dans la recherche et les évaluations de risques américaines. Cette évaluation des risques a elle aussi été examinée par des pairs de la communauté scientifique nationale et internationale lors d'un atelier donné en octobre dernier. Plusieurs chercheurs américains y ont participé et partagé leur savoir, et nous avons trouvé cela très utile.

L'examen par les pairs a conclu que ces quatre espèces de carpe d'Asie ont une forte probabilité de devenir établies au Canada et d'amener de graves bouleversements écologiques.

Je crois savoir que le comité va discuter de la carpe d'Asie et du statut des règlements jeudi.

Je vais maintenant passer à un certain nombre de réalisations clés sur le plan recherche. Le MPO appuie un travail de recherche sur les espèces envahissantes dirigé par Hugh McIsaac, de l'Université de Windsor. Son objet est de faire enquête sur les nouveaux vecteurs et impacts des espèces aquatiques envahissantes. Le MPO et le professeur McIsaac ont créé un réseau canadien de recherche. À l'heure actuelle, environ 32 chercheurs du gouvernement—pas seulement du MPO mais également d'autres ministères—et de 14 universités oeuvrent étroitement à l'élaboration de ce réseau. Y contribuent des universités de partout au pays.

Le MPO s'est engagé à verser 1 million de dollars en argent comptant et 1 million de dollars en contributions en nature au cours des cinq prochaines années au titre de ce réseau. Nous appuyons également une proposition en vue du financement d'un réseau de recherche du Conseil national de recherches en sciences naturelles et en génie. Nous devrions savoir d'ici fin mai si cette proposition du CRSNG a ou non abouti.

• (1130)

Puis, à l'intérieur du Ministère, le secteur scientifique effectue des recherches et fournit des conseils sur l'incidence environnementale des espèces aquatiques envahissantes et sur l'efficacité environnementale de diverses options de lutte et de gestion. Au cours du dernier exercice financier, nous avons réaffecté à l'intérieur du Ministère près de 0,5 million de dollars en vue de travaux de recherche sur les EAE. Ce financement vise des projets prioritaires, par exemple les processus qui influent sur l'établissement des EAE dans le golfe du Saint-Laurent, ainsi que l'évaluation des risques liés à la carpe d'Asie, que je viens de mentionner.

Nous avons également lancé un projet-pilote de base de données en ligne sur les EAE, fondée sur l'exploitation du système

d'information géographique (SIG). Celle-ci permettra aux usagers de constater l'expansion des espèces envahissantes dans le temps à l'intérieur des écosystèmes marins et d'eau douce. Bien sûr, l'objet ultime est de lier ensemble grâce à un interface SIG les nombreux jeux de données différents. Cette base de données devrait, et je pense que ce sera le cas, améliorer les échanges d'information entre les différents paliers et les parties prenantes.

En conclusion, il me faut mettre en relief certaines des réalisations importantes relativement aux espèces aquatiques envahissantes survenues au cours des 12 derniers mois. J'ose espérer qu'elles fourniront la preuve que le gouvernement fédéral réagit à la menace des espèces aquatiques envahissantes. La lutte contre les espèces aquatiques envahissantes continue d'être une priorité du gouvernement, et figurent parmi les prochaines étapes prévues l'obtention de l'approbation du CCMPA pour la stratégie de mise en oeuvre du plan d'action canadien et l'amorce de la mise en oeuvre du plan d'action dans les secteurs hautement prioritaires, selon la disponibilité des ressources.

[Français]

Encore une fois, merci, monsieur le président, et merci au comité.

[Traduction]

J'envisage avec plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Votre présentation a été fort intéressante. Malheureusement, pour moi, elle a fini en queue de poisson avec vos cinq derniers mots, «selon la disponibilité des ressources». Dommage.

Avant de passer aux questions, j'ai ici un document intitulé «La lutte contre les espèces exotiques envahissantes: une stratégie pour le Canada». Il s'agit d'une ébauche datée de mars 2004.

Monsieur McLean, je présume que c'est de cette ébauche que vous parlez, et qui est la stratégie nationale. Est-ce bien cela?

M. Robert McLean: Oui, c'est exact. J'ai ce matin remis au greffier des versions à jour de cette stratégie.

Il s'agit essentiellement du même document. Il n'y a pas de grosses différences entre le document que vous aviez tout juste entre les mains et la version fournie ce matin.

• (1135)

Le président: C'était là ma première question.

Il y avait une proposition de plan d'action canadien. Nous en avons une copie, une ébauche datée du 12 août. Madame Watson-Wright, vous avez dit que les ministres avaient approuvé cela.

Ma deuxième question est la suivante: avez-vous la version finale et, dans l'affirmative, pourriez-vous la mettre à notre disposition?

Mme Wendy Watson-Wright: Oui.

Le président: Je sais que vous ne pouvez pas nous la fournir instantanément, mais ce serait gentil à vous de nous fournir ce document pour, mettons, jeudi.

Mme Wendy Watson-Wright: Certainement.

Le président: À la transparence 14, vous faites état d'une évaluation des risques liés à la carpe d'Asie. Avez-vous cette évaluation des risques? Pourrions-nous en avoir également copie d'ici jeudi?

Mme Wendy Watson-Wright: Oui.

Le président: Enfin, sur une transparence vous faites état d'une ébauche de stratégie de mise en oeuvre. Si j'ai bien compris, cette stratégie doit être mise en oeuvre ou approuvée par les ministres en septembre de cette année. Avez-vous copie de cette ébauche?

M. Serge Labonté (directeur général, Sciences halieutiques de l'environnement et biodiversité, ministère des Pêches et des Océans): Monsieur Wappel, il s'agit là d'un document en devenir.

Le président: Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de document, ou bien que vous préféreriez ne pas nous le remettre, ou bien est-ce...?

M. Serge Labonté: Il s'agit pour le moment d'un document de travail. Le groupe de travail y oeuvre en ce moment même.

Le président: Quand pensez-vous qu'il sera finalisé, c'est-à-dire en état d'être remis aux ministres afin que ceux-ci s'y penchent?

M. Serge Labonté: Il est censé être finalisé d'ici juin.

Le président: D'ici juin. Mais qui sait ce qui va se passer en juin, n'est-ce pas?

Très bien. Nos recherchistes en prendront note et nous verrons bien ce que nous réserve le calendrier. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre M. Keddy, qui sera suivi de M. Blais, puis de M. Stoffer.

Monsieur Keddy, allez-y.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue aux témoins.

Je ne siégeais pas au comité lorsque les recommandations relatives aux espèces envahissantes ont été transmises au ministre, mais j'ai certainement parlé plusieurs fois des espèces envahissantes depuis que je suis devenu parlementaire. Je ne peux pas m'imaginer que des professionnels travaillant au ministère des Pêches et des Océans, et ayant à portée de main des ressources plutôt vastes, auraient à s'occuper d'un problème aussi mineur dans le contexte des espèces envahissantes—la lamproie marine et le contrôle des eaux de lest—et qu'au bout de 13 ans ils n'aient même pas mis un document de travail devant le ministre pour y faire quelque chose.

Je ne veux pas donner l'impression de manquer de respect pour nos témoins, car ce n'est pas de leur faute. Tout gouvernement à tout moment est responsable d'adopter des lois pour résoudre les problèmes qui surviennent, mais nous parlons ici de réglementation des eaux de ballast. C'est enfantin. C'est une tache sur le dossier du gouvernement, le fait que nous n'ayons pas de mesures de contrôle quant aux espèces envahissantes dans les eaux de ballast.

Je suis certain que le comité a dû passer tout cela en revue avant que je n'y siége, mais vous prenez vos eaux de ballast avant de les déverser, vous les faites passer par un dispositif qui écrase tous les gros organismes et vous faites chauffer l'eau. Ce n'est pas de la haute technologie; c'est un mélangeur et un chauffe-eau. Pour certains des organismes plus petits, c'est aussi simple qu'un rayon de lumière ultraviolette. Il existe sur le marché plusieurs méthodes brevetées, mais il vous faut quelque part une certaine volonté politique.

Madame Watson-Wright, où est la volonté politique pour dire tout simplement que l'on va utiliser un dispositif mécanique d'un genre ou d'un autre pour tuer tous les gros organismes contenus dans tous les navires qui pénètrent dans les eaux canadiennes, que l'on va veiller à ce que leurs eaux de ballast soient chauffées ou traitées au moyen de produits chimiques ou de rayons ultraviolets avant qu'elles ne soient déversées?

Cela ne va pas mettre fin à toutes les espèces envahissantes collées sur l'extérieur de la coque et qui arrivent dans nos eaux par d'autres voies, mais pour le seul problème des eaux de ballast—corrigez-moi que si c'est plus compliqué que cela.

Mme Wendy Watson-Wright: Si vous le permettez, monsieur le président, je vais commencer, après quoi je ferai appel à mes collègues du ministère des Transports.

La question est en fait très complexe.

• (1140)

M. Gerald Keddy: Permettez que je pose une autre question—pour tuer les organismes?

Mme Wendy Watson-Wright: Oui, parce qu'il existe de nombreux organismes différents.

M. Gerald Keddy: Dans les eaux de ballast?

Mme Wendy Watson-Wright: C'est exact.

Le blender et l'eau chaude pourraient donc être la solution pour certains, mais pas pour tous.

M. Gerald Keddy: Eh bien, donnez-moi un exemple.

Mme Wendy Watson-Wright: Je ne peux pas vous donner les noms. Je pourrai vous les trouver, mais ces organismes sont anoxiques, aérobiques, tolèrent la chaleur, tolèrent mal la chaleur, tolèrent le froid, tolèrent mal le froid... Cela dépend de tout un tas de facteurs du côté scientifique, mais je m'en remettraï...

M. Gerald Keddy: Juste un instant. Vous pouvez retarder votre réponse d'une minute. Les moules zébrées qui adhèrent aux parois extérieures des navires sont une chose. Mais pour tous les organismes que peuvent renfermer les eaux de ballast, il vous suffit de les faire passer par un broyeur, de chauffer l'eau à 200 degrés, de la bouillir s'il le faut. Peu m'importe ce qu'il vous faut faire, mais ce n'est pas une question de technologie. Ce n'est pas de la science fiction. Il existe déjà sur le marché plusieurs méthodes brevetées qui sont utilisées ailleurs.

Vous pouvez recourir à toutes les grandes explications scientifiques—les histoires de bactéries anaérobiques—mais donnez-moi simplement un exemple de quelque chose qui ne peut pas être traité. S'il faut ajouter des produits chimiques, y envoyer des rayons ultraviolets... Je vous coupe la parole, je le sais, et je m'en excuse, mais peut-être qu'avec ces méthodes nous allons manquer quelque chose. Nous allons réussir à 99,9 p. 100. Il vous faut me donner un exemple de ce qui va nous échapper.

Mme Wendy Watson-Wright: Il n'y a rien, à ma connaissance, qui puisse en ce moment détruire 100 p. 100 des organismes—et c'est vraiment cela qu'il nous faut pour ce qui est des eaux de ballast—et qui ne soit pas prohibitif sur le plan coût. Mais ayant employé ce terme, je vais maintenant céder la parole aux gens du ministère des Transports.

M. Gerald Keddy: D'accord.

M. Gerard McDonald (directeur général, Sécurité maritime, ministère des Transports): En ce qui concerne la technologie, je ne suis ni chercheur ni expert en technologie, mais cela fait plusieurs années que l'industrie maritime s'efforce de mettre au point une technologie acceptable pour traiter de façon efficace les eaux de ballast. Ceci a été reconnu dans le cadre des conventions internationales que nous avons récemment négociées et acceptées avec la communauté internationale.

Les eaux de ballast ne sont bien sûr pas un problème simplement national; c'est un problème auquel il nous faut nous attaquer au niveau international car il n'y a pas de frontières s'agissant du transport maritime. Nous acceptons en permanence dans nos eaux des navires étrangers. Il nous faut donc veiller à ce que les solutions retenues soient acceptables à l'échelle internationale et puissent faire leurs preuves à l'échelle internationale.

Nous travaillons avec de nombreuses entreprises canadiennes et participons et collaborons avec nos collègues américains à l'élaboration de technologies acceptables pour résoudre les problèmes des eaux de ballast. Oui, il existe certains procédés qui semblent livrer des résultats, mais il est clair que quoi que nous exigeons ou imposons aux navires ce doit être conforme à une norme de rendement acceptable à la communauté en général.

Nous travaillons en ce sens. La norme de rendement a été entérinée au niveau international, mais je pense qu'il y a à l'heure actuelle unanimité pour dire qu'avec les technologies existantes il n'existe aucun procédé qui corresponde à l'actuelle norme de rendement qui a été adoptée au niveau international. Il reste donc encore beaucoup de travail à faire. Nous comptons investir dans la recherche en ce sens et...

M. Gerald Keddy: Excusez-moi. Avons-nous besoin d'une norme de rendement qui soit acceptée à l'échelle internationale pour imposer cette norme à tout le trafic maritime en eau canadienne et dire «Si vous allez naviguer dans des eaux canadiennes, voici les critères minimaux à respecter pour ce qui est du traitement de vos eaux de ballast»?

M. Gerard McDonald: Nous estimons qu'il est plus approprié d'oeuvrer en vue de l'adoption d'une norme internationale plutôt que d'appliquer quelque chose au niveau simplement national étant donné qu'il y a des navires étrangers qui viennent dans nos eaux.

M. Gerald Keddy: Je comprends cela, mais vous faut-il une norme internationale acceptée par tous les transporteurs maritimes dans le monde pour pouvoir dire à un navire britannique, russe ou chinois qu'il lui faut avoir à bord telle ou telle chose pour traiter ses eaux de ballast pour entrer dans des eaux canadiennes?

• (1145)

M. Gerard McDonald: Non, mais vous risquez alors de décourager certains transporteurs maritimes de venir au Canada.

M. Gerald Keddy: Je veux bien, mais...

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Une minute et 30 secondes.

M. Gerald Keddy: Très bien. Je vais arrêter de vous haranguer et essayer de faire vite.

Je reviendrai sur ma première déclaration. Cinquante pour cent, ce serait mieux que rien. Excusez-moi, mais pour l'instant, c'est rien. Si nous avons des dispositifs pouvant éliminer les plus gros organismes, les plus gros végétaux... Et l'on ne parle pas de quelque chose qui coûterait 1 million de dollars à installer à bord d'un navire; on parle de quelques centaines de milliers de dollars. Et ce n'est pas non plus une question de poids; cela ne va pas remplacer, sur le plan poids, un conteneur que transporte le navire.

Et il y a encore d'autres choses que nous pourrions faire. Les eaux de ballast non salées n'ont pas forcément à être déversées en eau douce. Ces eaux de ballast peuvent être déversées en eau salée. Très peu d'organismes d'eau douce peuvent survivre en eau salée à moins d'avoir eu le temps de s'y acclimater. Et les organismes d'eau salée sont très rares à pouvoir survivre longtemps en eau douce. Il y a un

certain nombre de choses assez élémentaires que nous pourrions faire.

Je ne suis pas en train de rejeter sur vous le blâme. Vous êtes de simples messagers. Peu m'importe la couleur du parti au pouvoir, le gouvernement n'a rien fait en ce qui concerne les espèces envahissantes. Si vous prenez la lamproie marine... Il y a en Nouvelle-Écosse deux lacs qui abritent des truites de mer, soit Grand Lake et Sherbrooke Lake. Sherbrooke Lake se trouve tout près de là où j'habite. On a installé une échelle à poissons à Indian Falls au début des années 60—on a fait sauter toute la façade de la falaise pour que les saumons puissent franchir Indian Falls, alors qu'il y en avait certains qui y parvenaient de toute façon—et c'est ainsi que l'on s'est retrouvé avec des lamproies marines dans Sherbrooke Lake. Il y aurait suffi d'installer certains dispositifs sur l'échelle à poissons pour empêcher le passage de lamproies, et nous n'en aurions pas de lamproies marines dans Sherbrooke Lake.

Je me rends compte que c'est plus compliqué que cela dans les Grands Lacs, et qu'il y en a beaucoup plus, mais vous pouvez contrôler au moins 90 p. 100 du problème. Cela va coûter de l'argent, et cela va exiger une volonté politique, mais 10 p. 100 de rien... Nous n'avons rien fait pour réglementer les eaux de ballast, alors 10 p. 100, ce serait déjà quelque chose.

Peut-être que je suis en train de trop simplifier les choses. Je veux bien. Je ne prétends pas être chercheur, mais si vous me donniez un exemple d'organisme qui survivrait à cette méthode très rudimentaire que je vous ai décrite, alors je serais prêt à dire que nous devrions peut-être attendre encore dix ans—et nous aurons alors 50 ou 60 espèces envahissantes dans ce pays—avant d'y faire quelque chose.

Le président: Merci, monsieur Keddy.

Madame Watson-Wright, peut-être que vous pourriez d'ici jeudi nous fournir le nom d'une espèce qui ne survivrait pas à la technique B et B—blender et bouilloire.

Mme Wendy Watson-Wright: Oui, je pense que nous pourrions sans doute vous en trouver une.

Le président: Avant de passer à M. Blais, j'aimerais dire, pour la gouverne des membres du comité, que notre rapport de 2003 disait ceci au sujet des eaux de ballast:

Les règlements canadiens visant les eaux de ballast dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada sont en train d'être élaborés et seront harmonisés avec les exigences américaines. Leur promulgation pourrait venir dès 2004.

M. Morris, qui est ici, était là l'an dernier et avait dit espérer—et j'insiste sur le mot «espérer»—qu'un règlement national sur l'échange d'eaux de ballast serait en place avant la fin de l'année 2004. Avant de donner la parole à M. Blais, j'aimerais vous demander ceci. Nous sommes rendus au premier trimestre de 2005: votre espoir a-t-il été réalisé, monsieur Morris?

M. Tom Morris (gestionnaire, Protection de l'environnement, Sécurité maritime, ministère des Transports): Non, mais—

Le président: Quelle surprise.

M. Tom Morris: —nous expliquerons cela plus avant dans notre présentation de jeudi. Mais nous en sommes aux dernières étapes de la rédaction.

Le président: Formidable.

Monsieur Blais.

[Français]

M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ): Merci, monsieur le président.

D'entrée de jeu, je dirai que je partage les commentaires et même les frustrations de M. Keddy. Toutefois, je vais vous permettre de vous exprimer davantage pour calmer nos frustrations.

Les navires de croisière se retrouvent de plus en plus dans les eaux du Saint-Laurent. Cela fait-il partie des préoccupations de votre comité?

[Traduction]

Le président: Voulez-vous répondre à cette question?

• (1150)

M. Gerard McDonald: Bien sûr.

Peu importe de quel genre de navire l'on parle, que ce soit un bateau de croisière ou n'importe quel genre d'embarcation: les règlements que nous envisageons vaudraient pour toutes les catégories de navires.

Le président: Mais la question était celle de savoir si vous craignez que les navires de croisière, par opposition aux vraquiers, n'apportent avec eux des espèces envahissantes? Je pense que c'était là l'objet de la question.

M. Gerard McDonald: Nous nous inquiétons autant des navires de croisière que des autres types de navires.

Le président: Merci.

Monsieur Blais.

[Français]

M. Raynald Blais: Donc, cela fait partie de votre travail, ni plus ni moins.

Je répète que je partage les frustrations de M. Keddy. Qu'est-ce qui rend la situation aussi compliquée? Malgré tout ce qu'on sait, et ce depuis fort longtemps, comment se fait-il qu'on ne puisse pas arriver à la mise en oeuvre d'un plan d'action? Qu'est-ce qui fait en sorte qu'on n'a pas réussi à mettre en oeuvre un plan d'action?

M. Gerard McDonald: Un plan d'action ou un règlement?

M. Raynald Blais: Un plan d'action.

M. Gerard McDonald: D'accord, mais comme nous l'avons déjà dit, nous sommes en train de faire les règlements. Malheureusement, cela prend du temps.

M. Raynald Blais: Pourquoi?

M. Gerard McDonald: Parce qu'on doit faire des consultations. Il nous faut consulter les Canadiens ainsi que les gens de l'industrie pour nous assurer qu'ils sont d'accord sur ce que nous proposons de faire.

M. Raynald Blais: Quelles consultations faites-vous auprès des Canadiens? Quelles questions leur posez-vous? Quand les avez-vous consultés?

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Nous avons un groupe permanent de consultation, le Conseil consultatif maritime canadien, qui a une présence dans toutes les régions du pays ainsi qu'à l'échelle nationale et qui se réunit deux fois par an. Nous avons également eu des réunions spéciales portant sur les eaux de ballast et les règlements proposés. D'autre part, en ce qui concerne les règlements, il nous faut veiller, quoi que nous proposons s'agissant de l'application des règlements et des zones d'échange des eaux de ballast, à ce que nos

recommandations soient appuyées par des avis scientifiques appropriés. Il a bien sûr fallu que des études soient effectuées en vue de nous conseiller avant la finalisation des règlements.

[Français]

M. Raynald Blais: Je reviens à la réponse que vous venez de me donner. Vous avez dit que vous avez consulté les Canadiens.

M. Gerard McDonald: Oui.

M. Raynald Blais: Où? Quand? Comment? Qui? Quels Canadiens avez-vous consultés? Quand les avez-vous consultés? Quelles questions leur avez-vous posées? Vous avez parlé d'une consultation canadienne. Or, il se peut que je n'aie pas la même compréhension du mot « canadienne ». Selon moi, c'est la population en général. Pour vous, qui sont les Canadiens?

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Comme je l'ai dit, le Conseil consultatif maritime canadien tient des réunions semestrielles. Ces réunions sont ouvertes à tous les Canadiens désireux d'y assister pour discuter de questions relatives à la mer. Dans le cadre de ces rencontres, nous avons discuté des eaux de ballast et de l'élaboration de règlements les visant. Ces réunions sont tenues dans chaque région du pays, deux fois par an, ainsi qu'à l'échelle nationale.

[Français]

M. Raynald Blais: Qui sont les gens qui composent le comité consultatif?

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Quiconque souhaite y assister.

[Français]

M. Raynald Blais: Qui sont les gens qui composent le comité qui reçoit les gens qui viennent vous parler?

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Ce serait donc des représentants de l'organisation d'examen de la sécurité maritime ainsi que des représentants de Pêches et Océans et d'Environnement Canada.

[Français]

M. Raynald Blais: C'est donc le genre de consultation que vous faites deux fois par année.

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Oui.

[Français]

M. Raynald Blais: À quel endroit et quand? En 2005, ce sera à quel endroit?

[Traduction]

M. Gerard McDonald: En 2005, nous avons eu des réunions à St. John's, à Moncton, je pense, à Montréal—les réunions au Québec ont-elles eu lieu à Montréal ou à Québec cette année?—à Toronto, à Vancouver, et—

• (1155)

[Français]

M. Raynald Blais: Prenons seulement ces endroits comme exemples. Quand les réunions à ces endroits sont-elles prévues?

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Vous voulez les dates exactes?

[Français]

M. Raynald Blais: Oui.

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Il me faudrait vérifier. Je pourrais certainement vous fournir toutes les dates de toutes les séances de consultation tenues par le Conseil consultatif maritime canadien.

[Français]

M. Raynald Blais: Quel genre de promotion avez-vous fait de ces consultations dites publiques?

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Côté promotion, nous n'avons fait aucune publicité active dans les journaux, si c'est cela que vous avez en tête. Il s'agit de séances de consultation permanentes dont est très au courant le secteur maritime. Nous avons également nos sites Web qui —

[Français]

M. Raynald Blais: Si je comprends bien, vous faites vos consultations sur invitation.

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Il s'agit d'une invitation ouverte à quiconque souhaite y assister.

[Français]

M. Raynald Blais: Vous dites qu'elles sont ouvertes, mais si vous n'en faites pas la promotion, elles ne sont pas ouvertes.

[Traduction]

M. Gerard McDonald: Nous n'avons pas publié d'annonces dans les journaux, non, mais ces séances sont certainement ouvertes à quiconque souhaite y assister.

[Français]

M. Raynald Blais: Oui, mais il faut savoir que c'est à tel endroit, à tel moment, et ainsi de suite. Il faut que la population le sache.

Je veux juste vous comprendre. Je ne suis pas un tribunal d'Inquisition, je veux juste comprendre. Quand vous dites que vous avez consulté les Canadiens, l'expression « consulté les Canadiens » fait sonner une cloche dans ma tête. C'est de cette façon que vous vous êtes exprimé, mais je crois comprendre que vous n'avez pas fait une véritable consultation auprès des Canadiens. Il s'agit d'un comité qui siège et qui, à un moment donné, offre l'occasion à des gens d'y venir. Cependant, il n'y a pas beaucoup de promotion de ces consultations.

Comment peut-on dire alors que les Canadiens sont consultés? Peut-être que certaines personnes sont consultées, mais les Canadiens en général, à mon sens, ne le sont pas.

D'autre part, en ce qui a trait aux groupes Environnement Canada, Pêches et Océans et Transports Canada, avez-vous des rencontres multipartites? Est-il possible que des représentants des Affaires étrangères y assistent aussi? Existe-t-il un comité? Quelle est la fréquence de vos réunions? Je veux savoir si vous fonctionnez en vase clos ou non. C'est aussi simple que cela.

Mme Wendy Watson-Wright: Pour discuter des espèces aquatiques ou des espèces envahissantes?

M. Raynald Blais: Toutes les espèces envahissantes.

[Traduction]

M. Robert McLean: En vue de l'élaboration de la stratégie, nous avons tenu à l'échelle du pays, dans chaque région du pays, des

ateliers d'une journée complète, quelque sept ou huit ateliers en tout. Un autre commentaire que je ferai au sujet des ateliers est que ce n'était pas simplement des gens qui parlaient à un auditoire qui, lui, écoutait. Nous avons plutôt réparti les gens en petits groupes de discussion. Nous nous sommes retroussé les manches et nous sommes vraiment attaqués au détail de la stratégie et avons obtenu des réactions très intéressantes des principaux intervenants. Nous savions quels étaient ces principaux intervenants et nous avons donc pu avoir de vastes communications. Nous avons travaillé au niveau fédéral; nous avons travaillé par l'intermédiaire de nos collègues provinciaux. Ceux-ci ont à leur tour contacté leurs propres réseaux d'organismes et d'individus qui s'intéressent aux espèces exotiques envahissantes. Nous avons fait des envois postaux directs aux organisations dont nous savons qu'elles s'occupent d'espèces exotiques envahissantes et nous avons mené une consultation sur le Web, les gens pouvant se rendre sur notre site et se prononcer directement sur les documents qui y étaient affichés.

Nous avons donc utilisé une approche à trois volets en vue de l'élaboration d'une plus vaste stratégie visant les espèces exotiques envahissantes.

Le président: Monsieur Blais, avant d'aller plus loin, il y a deux choses.

Je pense qu'il est assez clair que même si les consultations au sujet de questions comme la réglementation des eaux de ballast et autres choses du genre seraient ouvertes aux Canadiens de façon générale, il s'agit véritablement de réunions des parties prenantes. Un Canadien ordinaire de Scarborough Sud-Ouest aurait beaucoup de difficulté à savoir où et quand ces réunions ont lieu voire même à y assister et à pouvoir y contribuer. Ces séances seraient vraisemblablement ouvertes, mais d'après ce que je comprends, il serait logique, s'agissant de sujets particuliers comme la réglementation des eaux de ballast, de penser que ce serait surtout les gens de l'industrie et les principaux intéressés qui participeraient la plupart du temps.

Techniquement, donc, la réponse serait que oui, ces réunions sont publiques, mais dans la réalité, il s'agit en fait d'une société très fermée qui traite de dossiers bien particuliers.

M. McLean a répondu à l'autre partie au sujet de la stratégie.

Deuxièmement, monsieur Blais, que cherchez-vous véritablement à obtenir avec vos questions? Souhaitez-vous avoir la liste des réunions qui ont eu lieu par le passé ou bien la liste des rencontres qui vont avoir lieu à l'avenir, surtout du côté de Transports Canada, ou bien les deux?

• (1200)

[Français]

M. Raynald Blais: Je veux bien comprendre ce que vous me dites. Lorsque vous me dites que les Canadiens sont consultés, je le comprends à ma façon. Je veux comprendre ce que vous voulez dire exactement par « les Canadiens sont consultés ». Si je comprends bien, je répète que ce sont des parties intéressés qui sont consultées, et non pas les Canadiens. Si vous me dites que les Canadiens sont consultés, je veux en avoir la preuve. Je n'ai pas cette preuve. C'est pour cette raison que je vous posais des questions à savoir si le public est informé et si vous faites de la promotion. Si vous m'aviez dit que des parties intéressées sont consultées sur invitation et ainsi de suite, ce serait une autre histoire. C'est ce que je voulais comprendre.

Maintenant, je veux mieux comprendre de quelle façon vous fonctionnez au niveau...

[Traduction]

Le président: En passant, monsieur Blais, vous avez dépassé, et de loin, le temps dont vous disposez. J'essayais simplement de tirer au clair quelles réunions vous intéressent ou si vous vouliez poursuivre cela plus avant.

[Français]

M. Raynald Blais: Lorsqu'il parle des réunions qui sont prévues cette année, je veux savoir à quel endroit on a prévu tenir ces réunions, quand, qui est invité à y participer, qui organise tout cela et de quelle façon ils en font la promotion.

[Traduction]

Le président: Relativement aux règlements portant sur les eaux de ballast?

M. Raynald Blais: Oui.

Le président: Très bien.

Monsieur McDonald, en temps voulu.

Si cela ne vous ennuie pas, monsieur Morris, pourriez-vous nous donner le où, quand, qui, quoi, pourquoi, etc. quant aux réunions prévues pour 2005 à partir de maintenant? Nous n'allons pour le moment pas nous préoccuper du passé.

M. Gerard McDonald: Monsieur le président, la plupart des réunions prévues pour l'année ont déjà eu lieu.

Le président: Très bien, alors pourquoi ne pas nous donner dans ce cas le détail des réunions de 2005?

M. Gerard McDonald: Certainement.

Le président: Bien.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Merci, monsieur le président.

Et merci à vous, mesdames et messieurs, d'être venus comparaître devant nous aujourd'hui.

Le financement du programme de lutte contre la lamproie marine est-il annuel ou bien s'agit-il d'un processus de financement pluriannuel?

Mme Wendy Watson-Wright: Pour la lamproie marine, c'était 6,1 millions de dollars par an. Cela va maintenant être porté à 8,1 millions de dollars par an.

M. Peter Stoffer: Est-ce sur cinq ans, 10 ans, ou simplement...?

Mme Wendy Watson-Wright: Les 2 millions de dollars supplémentaires étaient sur cinq ans.

M. Peter Stoffer: Et cela inclut les 6 millions de dollars, qui étaient déjà là, ce qui nous mène à 8 millions de dollars chaque année pendant cinq ans, n'est-ce pas?

Mme Wendy Watson-Wright: C'est exact. Les 6,1 millions de dollars viennent de l'intérieur du Ministère, de la base A. Les 2,1 millions de dollars ont été accordés par le MC, le mémoire au Cabinet.

M. Peter Stoffer: Merci.

En ce qui concerne la carpe d'Asie—vous me corrigerez si je me trompe—lorsque nous avons tenu des audiences là-dessus, on nous a dit que cette carpe est une espèce envahissante particulièrement vorace qui serait capable de faire énormément de tort à nos autres stocks de poissons dans le système des Grands Lacs. C'est ainsi que nous avons recommandé que soient stoppées les importations de carpes d'Asie vivantes.

Cette recommandation remonte à il y a deux ans. L'importation de carpes d'Asie vivantes est-elle interdite à l'intérieur des frontières canadiennes?

Mme Wendy Watson-Wright: Je vais demander à mon collègue de répondre.

Monsieur Labonté.

M. Serge Labonté: Comme je l'ai mentionné lors de ma comparution l'an dernier, nous allions entreprendre une analyse des risques. Cette analyse a été déposée. L'analyse-risques pour ces carpes a conclu, en gros, qu'il y a un risque élevé que ces poissons réussissent à s'établir et aient une incidence sur les ressources indigènes. Cette évaluation a été utilisée pour accélérer le processus d'adoption de règlements.

L'un de mes collègues, Gilles Belzile, sera ici jeudi pour vous expliquer où en sont les choses sur le plan règlements. Il pourra vous donner le détail de ce processus.

Quant à l'interdiction d'importation, je m'en remettrai à mon collègue du MAECI.

M. Peter Stoffer: Monsieur Martin.

Je suppose que mon problème est que nous avons fait cet—

Le président: Monsieur Martin, voulez-vous faire un commentaire au sujet de l'interdiction de l'importation de carpes d'Asie?

M. Paul Martin (directeur, Barrières techniques et réglementations, Affaires étrangères et Commerce international): En fait, non. J'ignore s'il y a interdiction d'importer des carpes d'Asie.

• (1205)

Le président: Il n'y en a pas. Le comité a recommandé que cela soit interdit et l'on nous a servi toutes sortes d'explications ampoulées pour tenter de justifier le fait que cela n'ait pas été fait. Nous nous demandons tout simplement ce qui se passe. Il y avait apparemment certaines ramifications côté commerce. J'imagine que les gens qui s'occupent du commerce international nous en diront quelque chose jeudi—il aurait été question d'allégations de mesures de représailles de la part des États-Unis et d'autres choses du genre.

Mais vous ne pouvez aucunement pour le moment nous éclairer à ce sujet?

M. Paul Martin: Je pense que vous avez répondu à cette question précise, monsieur le président.

Le président: Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Je suppose que ma question est la suivante, monsieur le président—

Le président: Ne me demandez pas à moi, je n'en sais rien.

M. Peter Stoffer: C'est un commentaire, pour exprimer la frustration que je ressens. Dans le cadre de nos audiences, tout le monde nous a dit que si des carpes d'Asie vivantes se retrouvaient dans la nature nous serions en sérieuse difficulté. Il s'agit d'une espèce envahissante à très haut risque. C'est l'une des plus vilaines espèces envahissantes.

L'on aurait tendance à penser qu'étant donné le danger qu'elle pose pour nos pêcheries commerciales, autochtones et sportives dans les Grands Lacs nous serions en train de faire tout en notre pouvoir pour veiller à ce que cette petite créature ne franchisse jamais le seuil de notre porte.

Notre demande remonte à il y a deux ans. Nous sommes aujourd'hui le 19 avril 2005 et nous n'avons toujours pas de réponse. Et cela me frustre, croyez-moi.

Pourquoi n'a-t-on pas interdit sur notre territoire les carpes d'Asie vivantes? Je n'ai pas la moindre idée de qui nous pourrions offenser en faisant cela. Un ou deux restaurants du centre-ville de Toronto? Je ne sais pas.

Le président: Faites attention, monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Non, mais qui importe ce poisson?

Nous savons qui l'importe et nous savons pourquoi. Le Canada pourrait certainement dire, «Non. Nous n'allons plus autoriser cela dans notre pays». Ce ne devrait pas être si difficile que cela, monsieur le président, mais il s'agit là d'une autre histoire. J'ose espérer que nous obtiendrons les réponses à ces questions jeudi.

Ma question pour Mme Wendy Watson-Wright concerne le budget d'ensemble que nous venons de recevoir pour le MPO. Vous me corrigerez si j'ai tort, mais le budget du département des sciences au sein du MPO a-t-il été réduit de quelque façon avec le récent budget?

Mme Wendy Watson-Wright: La courte réponse est que oui, mais je ne sais pas si tout l'argent qui devait rentrer est là. Des sommes ont été versées et nous sommes en train d'en faire le tri avec les différents ministères qui participent aux différentes initiatives. Il y a donc de l'argent qui rentre et de l'argent qui sort.

M. Peter Stoffer: Très bien, mais au total, il y a moins d'argent qu'auparavant.

Mme Wendy Watson-Wright: Je pense que oui.

M. Peter Stoffer: Vous avez dit tout à l'heure, et je suis du même avis que vous, que les décisions de gestion doivent s'appuyer sur la science. Si la science voit ses ressources le moins diminuer—et vous avez déclaré plus tôt que les choses se feraient selon la disponibilité des ressources—cela ne pourrait-il pas réduire à son tour certaines décisions de gestion futures?

Mme Wendy Watson-Wright: Pas nécessairement. Je pense qu'il est important que nous mettions l'accent sur la science là où nous en avons le plus besoin. Vous nous avez entendu dire que nous avons effectué un examen du travail scientifique à l'échelle du Ministère au cours de l'année écoulée. Ce que nous avons en fait voulu faire c'est veiller à ce que la science soit alignée sur les principales priorités. Les espèces envahissantes devraient figurer au nombre de ces priorités.

J'ai mentionné plus tôt que nous avons effectué un réalignement à l'intérieur du Ministère en faveur des espèces envahissantes. Cela veut dire que nous allons nous retrancher d'autres domaines considérés comme étant de priorité moindre.

Je pense que l'important ici est que nous concentrons le travail scientifique sur les grandes priorités au lieu de penser qu'il nous faut faire toute la science pour tout, tout le temps, et jusqu'à la fin des temps.

M. Peter Stoffer: Je suis d'accord avec vous. Je ne pense pas qu'il faille être scientifique—ou député, d'ailleurs, ou bureaucrate—pour comprendre que la carpe d'Asie est une espèce très néfaste. J'en reviens de nouveau à ma question. Il ne vous est pas nécessaire d'investir de l'argent dans la science pour comprendre que si une carpe d'Asie vivante s'échappe, nous allons avoir des problèmes. Bien sûr, si je suis frustré c'est que deux ans plus tard nous n'avons toujours pas de réponse quant à savoir pourquoi le gouvernement, et tout particulièrement le MAECI et le MPO, n'a pas encore indiqué de quelle façon cela va être interdit.

Je n'y vois pas le problème et j'ose espérer que certains d'entre vous pourront m'expliquer pourquoi il est si difficile d'obtenir une

réponse. Et si vous ne le pouvez pas, alors pourriez-vous nous dire qui pourrait nous livrer cette réponse?

Le président: Monsieur Stoffer, pour être justes, nous avons justement invité certaines personnes à venir jeudi nous entretenir de cette question. Nous avons invité quelqu'un du MPO. M. Labonté a dit qu'il y aurait ici quelqu'un du MPO pour répondre à cette question. Nous sommes également censés accueillir quelqu'un du Commerce international, qui doit nous faire un exposé. Nous pouvons espérer que ces personnes seront mises au courant de vos questions, car ce sont précisément là les réponses que nous souhaitons entendre: plus précisément, pourquoi la carpe d'Asie vivante n'a pas été interdite.

•(1210)

M. Peter Stoffer: Monsieur le président, vous me corrigerez si j'ai tort, mais M. Paul Martin n'est-il pas directeur de Barrières techniques et réglementations?

Le président: Je ne sais pas.

Monsieur Martin, est-ce là votre titre?

M. Paul Martin: Oui, monsieur.

Le président: Vous occupez-vous de questions liées à la carpe d'Asie?

M. Paul Martin: Je m'occupe des barrières techniques au commerce, ce qui englobe les mesures prises par le Canada ou par d'autres pays pour contrôler des importations pour des raisons techniques, des raisons sanitaires et phytosanitaires, ce qui serait le cas s'agissant d'espèces envahissantes.

Le président: Très bien. Êtes-vous au courant du dossier de la carpe d'Asie?

M. Paul Martin: J'ai lu des notes de breffage au sujet du dossier de la carpe d'Asie ainsi que les questions soulevées par le comité.

Le président: Pourriez-vous nous aider de quelque façon?

M. Paul Martin: Pour ce qui est de la question précise que vous avez posée au sujet du statut des règlements qui seraient mis en place par le MPO, je n'en suis pas certain. Je vais écouter avec intérêt jeudi.

Quant à la question de savoir pourquoi il est nécessaire de faire une évaluation des risques pour veiller à ce que les mesures prises soient justifiées par la science, il s'agit certainement là d'un conseil que nous donnons à tous les ministères réglementants.

Le président: Normal. Une évaluation des risques a été faite. Il est clair qu'il s'agit ici d'une espèce très dangereuse sur le plan potentiel envahisseur. De votre point de vue, existe-t-il une quelconque entrave technique à l'interdiction de l'importation de carpes d'Asie vivantes?

M. Paul Martin: Non, je ne connais aucune entrave du point de vue des règles en matière de commerce international.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Watson-Wright.

Mme Wendy Watson-Wright: En réponse à votre déclaration selon laquelle il n'est pas nécessaire de dépenser d'argent sur la science pour déterminer que la carpe est une menace, il nous a en fait fallu dépenser de l'argent là-dessus et nous avons maintenant, je pense, une évaluation des risques très défendable pour ces quatre espèces, pour revenir sur ce que M. Martin vient tout juste de dire. Sauf le respect que je vous dois, il nous a bel et bien fallu utiliser des ressources scientifiques pour faire précisément cela.

Le président: Et j'ai demandé copie de cette évaluation des risques pour le comité, monsieur Stoffer.

Avant de passer à M. Murphy, en 2003, lorsque nous avons déposé notre rapport, le coût du programme de lutte contre la lamproie marine était de 21 millions de dollars. Nous avons recommandé à la Recommandation 9 que nous contribuions nos 31 p. 100. Je voulais donc simplement demander, pour enchaîner sur les questions de M. Stoffer—car vous parlez de 8,1 millions de dollars, ce qui est formidable, et tout le monde est heureux qu'il y ait plus d'argent, mais il nous faut mettre cela en contexte—quel est le coût annuel actuel du programme, et quel pourcentage de ce coût représentent les 8,1 millions de dollars?

Mme Wendy Watson-Wright: Je ne peux pas vous donner de réponse exacte. Je n'ai pas vu les chiffres de l'actuel budget. Il ne s'agit pas d'une obligation internationale; il s'agit d'un protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis. Je dirais que c'est sans doute assez proche.

Ce qui se passe c'est que cela monte et descend du côté américain. Certaines années, cela a dépassé les 31 p. 100, et d'autres années c'était inférieur à 31 p. 100. Il me semble, bien que je ne puisse pas vérifier cela tout de suite, que nous devrions être au-dessus de 31 p. 100. Mais, encore une fois, comme cela a, je pense, déjà été expliqué, il y a la contribution, mais il y a également ce qui est fait. Ainsi, certaines années il se fait peut-être davantage du côté américain, et ce serait en fait effectué par des chercheurs canadiens. Cela fonctionne donc très bien, je pense, et je crois que cette nouvelle infusion de fonds aidera.

Le président: Bien. J'aimerais simplement que vous m'obteniez la réponse, si cela vous est possible. Quel est le coût annuel actuel et à quel pourcentage correspondent les 8,1 millions de dollars? Il doit y avoir un coût annuel moyen. Je comprends que cela fluctue d'une année sur l'autre, mais dans notre rapport, nous en sommes arrivés à 21 millions de dollars annuellement. Il nous a bien fallu trouver ce chiffre quelque part.

Mme Wendy Watson-Wright: Vous aimeriez l'actuel budget?

Le président: Non, l'actuel coût du programme et le pourcentage de ce coût actuel en dollars canadiens correspondant à ces 8,1 millions de dollars, soit ce que nous allons, d'après votre témoignage, contribuer annuellement pendant cinq ans au programme de lutte contre la lamproie marine.

Monsieur Murphy.

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suppose que ce problème que nous avons au Canada est également vécu par d'autres pays dans le monde. Je suppose qu'il s'agit d'un problème international et je sais qu'une convention internationale a été signée par notre pays il y a environ 13 ans.

Je ne sais trop à qui poser la question, mais quelqu'un pourrait-il nous faire un résumé des stratégies qui sont utilisées par d'autres pays—les États-Unis, l'Europe, l'Asie, peut-être certains pays d'Amérique du Sud, des pays qui donnent sur la mer—qui vivent des problèmes semblables avec des espèces qui arrivent chez eux et qui détruisent leurs propres espèces commerciales du jour au lendemain ou sur une période de temps donnée? Existe-t-il quelque part une loi qui est plus sévère que celle dont est aujourd'hui doté le Canada? J'imagine que nous n'avons en réalité pas grand-chose côté législation. Faites-moi le résumé de ce qui se passe dans d'autres pays.

•(1215)

Mme Wendy Watson-Wright: Je vais m'y essayer, pour commencer, monsieur Murphy.

Aux États-Unis, il y a la National Invasive Species Act. Je ne peux pas vous en donner le détail, mais nous pourrions certainement obtenir ces renseignements. Je devine que la quasi-totalité des pays sont aux prises avec ce même problème, surtout du côté des espèces aquatiques envahissantes.

La question des eaux de ballast est en train d'être examinée à l'échelle internationale, comme l'a mentionné mon collègue, et M. McDonald voudra peut-être parler de cet aspect, mais je pense que nous sommes plus ou moins tous dans le même bateau—je ne dis pas cela pour blaguer, mais il est certain que nous sommes aux prises avec les mêmes problèmes côté scientifique. Nous avons avec nos collègues internationaux des interactions sur cette question et nous nous efforçons d'apprendre un maximum les uns auprès des autres.

Il se tient une conférence internationale annuelle sur les espèces envahissantes. Jusqu'à l'an dernier, elle avait toujours eu lieu en Amérique du Nord. L'an dernier, elle a été tenue en Irlande. Alors, oui, nous sommes tous aux prises avec le problème. Nous pourrions sans doute vous fournir un examen de la documentation existante là-dessus ou un résumé de ce que nous savons pour le moment sur la question.

Serge, je ne sais pas si vous aimeriez ajouter quelque chose.

M. Serge Labonté: Du point de vue Canada-États-Unis en tout cas, nous travaillons aux côtés des Américains. Par exemple, nous avons deux fois au cours des derniers mois rencontré le U.S. Fish and Wildlife Service pour examiner conjointement ce dossier. Nous nous penchons sur la question de savoir comment nous pourrions collaborer sur le plan évaluation des risques, dans un contexte scientifique. Nous sommes en train de nous renseigner au sujet de la détection précoce, de l'intervention rapide, de ce qu'ils font et de ce que nous pourrions faire ensemble sur d'autres plans. L'on discute de communication, de sensibilisation, et ainsi de suite. Nous allons nous réunir à nouveau dans les mois qui viennent.

Nous nous efforçons d'engager cette poussée avec nos collègues américains de façon à bâtir la capacité de traiter de ces questions, du point de vue non seulement scientifique mais également évaluation des risques. Certaines initiatives côté évaluation des risques sont notamment en train d'être examinées dans le cadre du CEC, qui englobe le Canada, les États-Unis et le Mexique. Nous nous efforçons donc de nous appuyer les uns sur les autres pour ce qui est des différents dossiers.

Comme l'a mentionné Wendy, l'une des plus grosses questions est celle des eaux de ballast. Elle est très complexe. Une convention a été signée il y a un an, mais sa mise en oeuvre exige la signature de nombreuses parties. Gerard voudra peut-être expliquer un peu comment cette convention prendra effet et combien de personnes il faut.

M. Gerard McDonald: Pour ce qui est des eaux de ballast en particulier, nous travaillons surtout par l'intermédiaire de l'Organisation maritime internationale, l'organe des Nations unies qui est responsable de la réglementation de la navigation internationale. Nous oeuvrons donc par l'entremise de cet organisme auquel siègent des représentants de 163 pays.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, en 2004, ils ont adopté la Convention internationale concernant le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires. Cette convention entrera en vigueur une fois qu'elle aura été ratifiée par 30 États représentant 35 p. 100 de la marine marchande mondiale, exprimés en tonnage. Le Canada va donc y adhérer, aux côtés d'autres pays, et dès que le chiffre aura été atteint—

• (1220)

L'hon. Shawn Murphy: Le Canada y a-t-il adhéré?

M. Gerard McDonald: Non, pas encore.

L'hon. Shawn Murphy: Quand pensez-vous faire cela?

M. Gerard McDonald: Nous envisageons de faire cela lorsqu'entrera en vigueur notre nouvelle loi sur la marine marchande, c'est-à-dire en 2006. Bien sûr, il nous faudra mener des consultations quant à l'entrée en vigueur de ces règlements, et il y aura ensuite un processus à suivre, comme c'est le cas de toute convention internationale avant que le gouvernement n'y adhère officiellement.

L'hon. Shawn Murphy: Très bien. Il semble que le comité soit animé par un sentiment—et je reviendrai sur le rapport antérieur voulant que ces règlements soient en place—selon lequel les ententes internationales devraient être... Dois-je comprendre que le mouvement de recul vient de l'industrie du transport maritime lui-même?

M. Gerard McDonald: Il y a un certain mouvement de recul de la part de l'industrie du transport maritime. Elle tient à être certaine de bien comprendre les règlements et à être en mesure de les appliquer comme il se doit dès leur entrée en vigueur.

L'hon. Shawn Murphy: Si donc un navire arrive aujourd'hui dans le port de Halifax ou dans celui de Montréal, existe-t-il des règlements ou des protocoles en matière d'eaux de ballast applicables maintenant?

M. Gerard McDonald: Oui, il existe des lignes directrices.

L'hon. Shawn Murphy: Mais elles ne sont pas exécutoires.

M. Gerard McDonald: C'est exact, elles ne sont pas exécutoires.

L'hon. Shawn Murphy: Et d'après votre expérience, sont-elles suivies?

M. Gerard McDonald: Peut-être que M. Morris pourra nous fournir davantage de détails techniques.

M. Tom Morris: Oui, nous avons constaté un bon respect des lignes directrices. Cela s'appuie sur les rapports de navire, précisant s'il a été possible ou non de s'y conformer. En cas de non-conformité, nous nous efforçons de donner suite. Nous montons à bord du navire pour déterminer pourquoi il n'y a pas eu respect, mais l'observance déclarée par les navires est plutôt encourageante.

L'hon. Shawn Murphy: Peut-être que je me trompe là-dessus, mais n'y a-t-il pas des situations dans lesquelles des espèces envahissantes peuvent s'attacher à l'extérieur des navires, tant commerciaux que de plaisance?

Je sais que dans la province où j'habite nous avons l'ascidie plissée, nous avons des problèmes d'huîtres, et il y a eu certaines allégations selon lesquelles cela proviendrait de l'extérieur des navires. Le gouvernement a-t-il un quelconque plan qui exigerait l'application d'un désinfectant d'un genre ou d'un autre lorsque le navire quitte son port d'origine? Cela figure-t-il quelque part sur l'écran radar dans ces discussions?

M. Gerard McDonald: Oui, cela suppose pour la plupart l'utilisation de peintures antisalissures et je vais laisser Tom vous en fournir le détail technique.

M. Tom Morris: Encore une fois, un grand nombre de navires utilisent les peintures antisalissures pour leur permettre de fonctionner de façon plus efficiente au lieu d'avoir ces organismes collés contre la coque, ce qui les ralentit et les amène à consommer davantage de carburant. C'est ainsi que l'on recourt à des peintures antisalissures, et cette méthode a été très efficace pour réduire les introductions. Je suppose que c'est encore là l'une de ces grandes inconnues s'agissant de savoir si les navires sont des vecteurs.

Lors de la conférence tenue en Irlande et qui a été mentionnée plus tôt, l'un des chercheurs s'est levé et a dit que vraisemblablement 60 p. 100 des introductions attribuables aux navires provenaient de la contamination des coques, alors que tout le monde avait jusque-là pensé que c'était la faute aux eaux de ballast. Il se déroule à l'heure actuelle beaucoup de discussions, mais si une chose est collée à la coque d'un navire qui arrive dans votre port, il n'y a rien que l'on ait identifié autre que l'application de peintures antisalissures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques une fois que le navire est là.

Pour ce qui est des eaux de ballast, oui, vous pouvez faire l'échange en mer, et à l'avenir il y aura des traitements. Mais, comme je le disais, personne n'a encore identifié de procédés ou de règlements qui puissent empêcher un organisme de s'attacher à l'extérieur de la coque.

Le président: Merci, monsieur Murphy.

M. McLean souhaitait répondre à une question que vous avez soulevée.

M. Robert McLean: Je voulais fournir quelques renseignements supplémentaires.

Il y a deux façons de voir ce qui se passe à l'échelle internationale. Il y a, d'une part, les institutions internationales, et de l'autre, la question que vous avez soulevée, au sujet de ce que font les autres pays. Peut-être que nous pourrions d'abord nous pencher sur les institutions internationales.

L'accord international que vous avez mentionné est la Convention sur la diversité biologique, et je pense qu'il s'agit là d'un outil autour duquel les pays se sont réunis pour réfléchir à ce qui doit être fait à l'égard des espèces exotiques envahissantes. Un atelier international sur les lacunes des cadres stratégiques et des institutions internationaux portant sur les espèces exotiques envahissantes se tiendra bientôt en Nouvelle-Zélande.

Une organisation qui est active est l'Organisation maritime internationale, dont mes collègues de Transports Canada ont déjà fait état.

Un deuxième outil côté végétaux est la Convention internationale pour la protection des végétaux. Il y a un organe nord-américain qui coordonne cela, et il s'efforce très délibérément depuis quelques années d'examiner les végétaux et les phytoravageurs dans le contexte des dommages qu'ils infligent à l'environnement et aux écosystèmes au lieu d'avoir un regard traditionnel axé sur l'agriculture et le secteur forestier.

Troisièmement, il y a l'OIE, l'organisation qui s'occupe de la santé animale, car il existe bien sûr des maladies comme le virus du Nil occidental qui sont en fait transmises par des espèces envahissantes.

En dehors de ces trois principaux mécanismes, je pense qu'il est sans doute juste de dire qu'il doit exister des lacunes dans le régime international. C'est par le biais de la Convention sur la diversité biologique que nous allons commencer à réfléchir à l'échelle internationale aux mesures à prendre pour combler ces lacunes.

En ce qui concerne ce que font d'autres pays, les gens seraient nombreux à dire que la Nouvelle-Zélande a sans doute ce que j'appellerais le programme le plus agressif à l'égard des espèces exotiques envahissantes. Les EEE constituent un problème particulier pour les États insulaires, et tout particulièrement les petits États insulaires. Ces espèces, ainsi que leur habitat, sont sans doute la principale raison pour laquelle ces pays perdent leur biodiversité et en fait leurs cultures. C'est ainsi que la Nouvelle-Zélande a été plutôt agressive dans les mesures prises à l'égard, notamment, des végétaux et des phytoravagers.

En Australie, la situation est quelque peu la même. Nous connaissons le problème des lapins en Australie. Les Australiens accordent donc beaucoup d'attention aux espèces envahissantes venues de l'étranger et se sont dotés d'une stratégie.

Aux États-Unis, il y a eu un décret présidentiel il y a environ cinq ans et qui a véritablement amené les différents ministères fédéraux à prendre ensemble des mesures.

Tout récemment—au cours des 12 derniers mois—nous avons vu plusieurs pays comme le Canada élaborer leurs propres plans relativement aux espèces exotiques envahissantes. Comptent parmi ces pays le Japon, les membres de l'Union européenne et la République sud-africaine, qui a dû élaborer une stratégie de lutte contre les mauvaises herbes qui se propagent dans ses bassins hydrographiques et absorbent toute l'eau dont le pays a besoin.

J'ai simplement voulu faire un rapide survol de ce qui se passe dans un certain nombre d'autres pays.

• (1225)

Le président: Merci.

Madame Watson-Wright, M. Morris a mentionné un chercheur qui a énoncé certaines théories au sujet des espèces exotiques envahissantes amenées sur la coque des navires. Cela laisserait clairement entendre qu'il y a des espèces qui peuvent survivre et en eau douce et en eau de mer. La théorie serait sans doute que ces organismes vivent en eau douce, puis s'accrochent et traversent tout l'océan et sont encore en vie lorsqu'ils arrivent dans la Voie maritime du Saint-Laurent. Ou alors, à l'inverse, ils ont toujours vécu dans l'océan, mettons, mais réussissent à survivre et se détachent en plan d'eau douce. Est-ce là ce que dit ce chercheur? En savez-vous quelque chose sur ce document qui a été mentionné?

Mme Wendy Watson-Wright: Je ne connais pas ce papier en particulier. Il existe certainement des preuves que des organismes marins sont capables de vivre en eau douce. La lamproie marine en est un bon exemple. Mais il me faudrait lire ce papier afin de pouvoir me prononcer.

Le président: Mais ce serait là toute une sonnerie d'alarme, car l'actuelle estimation évalue à 80 p. 100 les espèces aquatiques envahissantes qui arrivent dans les eaux de ballast.

Mme Wendy Watson-Wright: Je devine—je dis bien que je devine, mais je n'en ai pas encore la certitude—que ce chercheur parlait davantage des transmissions d'eau salée en eau salée.

L'hon. Shawn Murphy: C'est de cela que je parlais, d'eau salée en eau salée.

Mme Wendy Watson-Wright: C'est ce que je devine. Encore une fois, je ne voudrais pas quantifier cela, mais je dirais que dans l'ensemble l'on ne s'attendrait pas à ce que des espèces marines puissent survivre en eau douce, et vice-versa. Mais j'aimerais bien voir ce papier.

Aimeriez-vous ajouter quelque chose, Serge?

M. Serge Labonté: L'un des éléments clés dans le plan d'action est le mouvement ou l'introduction des espèces envahissantes par le biais de la navigation récréative ou commerciale. Il existe quantité d'exemples, surtout en eau douce, d'espèces envahissantes qui se déplacent d'un lac à un autre à cause des bateaux. Ces espèces adhèrent à la quille des bateaux ou encore aux appâts utilisés. Voilà comment ces organismes se propagent.

Ils se propagent de la même façon en milieu marin. Songez à l'ascidie plissée, qui pourrait se propager d'une baie à une autre avec l'aide d'un conducteur de bateau ou d'un pêcheur. Ces organismes adhèrent à différents bateaux et sont introduits de différentes façons.

Le président: Mais la propagation d'eau salée à eau salée doit se faire depuis que le premier humain a mis un bateau dans l'eau pour se rendre dans un autre port.

M. Serge Labonté: C'est très probable.

Le président: Cela doit se faire depuis les tout débuts de la société humaine, sans parler d'un billot de bois qui abrite quantité de petites créatures et qui parvient à faire le voyage d'un continent à un autre.

M. Serge Labonté: C'est très probable, et l'on voit ces espèces. Par exemple, je devine que le crabe vert se déplace ainsi le long de la côte américaine pour entrer jusque dans le golfe du Saint-Laurent.

Mais les eaux de ballast ont cette particularité qu'elles peuvent apporter des espèces d'eau douce en milieu marin et les ramener en plan d'eau douce. L'échange d'eaux de ballast vous permet de nettoyer l'eau, mais il reste des sédiments dans la cuve, et il s'y trouve toujours des organismes qui s'y accolent.

L'échange d'eaux de ballast n'est pas efficace à 100 p. 100. Si cela est fait comme il se doit, cela réduit le risque, mais ne l'élimine pas totalement. Je pense qu'il nous faudrait des traitements des eaux de ballast, dont la technique bouilloire et mélangeur pourrait être un élément, mais il faudra peut-être plus encore pour éliminer certaines de ces bestioles.

• (1230)

Le président: Très bien. Merci.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous d'être venus.

Je suis quelque peu nouveau dans tout cela, nouveau au comité et ce dossier est nouveau pour moi, alors permettez que je retourne au quelque peu plus grand tableau d'ensemble des choses.

Au risque de simplifier inutilement les choses, j'aborde en règle générale un problème apparent avec un certain nombre de questions. L'une d'entre elles est de me demander quel est le problème et quelle est sa gravité et, deuxièmement, quelles mesures sont requises pour le corriger, puis, troisièmement, quelles ressources sont nécessaires pour mettre en oeuvre ces mesures? Il me semble que cela s'inscrit dans la nature même du gouvernement.

Mais je n'arrive pas à réellement cerner la gravité du problème potentiel, et je me demande donc si l'un quelconque d'entre vous pourrait m'éclairer en la matière, brièvement.

Le président: Monsieur McLean.

M. Robert McLean: Merci.

La stratégie qui a été approuvée vise à étayer ou en tout cas à répondre à certaines des questions que vous soulevez. Si l'on se reporte très rapidement aux pages 10 et 11, il y a des lacunes dans ce que je qualifierais d'évaluations économiques approfondies des coûts pour le Canada des espèces exotiques envahissantes. L'étude que nous connaissons et qui a fourni des données publiques ne porte que sur 16 espèces. L'estimation, s'agissant des coûts annuels... Cela est difficile à évaluer. Le coût minimal a été chiffré à 13 milliards de dollars, mais cela pourrait aller jusqu'à 35 milliards de dollars annuellement.

Dans certains cas—par exemple, les phytoravageurs si néfastes pour l'agriculture et la foresterie—le coût a été évalué à environ 7,5 milliards de dollars par an, une espèce de chardon exotique touchant le canola dans l'Ouest canadien coûtant selon les estimations quelque 320 millions de dollars par an aux Prairies.

L'effet cumulatif de la moule zébrée est évalué à entre 3 et 7,5 milliards de dollars pour les Grands Lacs, et ce pas seulement pour le Canada, mais pour le Canada et les États-Unis réunis. Le coût annuel des mesures de lutte contre la moule zébrée s'est chiffré au départ à 20 millions de dollars pour Hydro Ontario lorsque la société a pour la première fois pris connaissance du problème. Il lui en coûte maintenant environ 1 million de dollars par an pour contrôler la moule zébrée dans ses prises d'alimentation.

Et nous entendons bien sûr parler des coûts incroyables de la lutte contre la lamproie marine. Ce n'est pas bon marché pour notre pays.

Le président: Excusez-moi, monsieur McLean. J'aimerais simplement porter à votre attention un paragraphe dans notre rapport de 2003:

Au chapitre 3, Vers l'intégrité biologique: Le défi des espèces exotiques envahissantes, du 11^e Rapport biennal sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, la Commission mixte internationale a, selon une source, évalué les dommages écologiques et les coûts économiques des espèces exotiques envahissantes à 137 milliards de dollars par an aux seuls États-Unis.

M. Robert McLean: Si nous regardons le coût pour les individus—je sais que ce n'est pas un exemple aquatique—l'Agence canadienne d'inspection des aliments est occupée à abattre des frênes chez les gens du Sud de l'Ontario. Cela dévalorise leur propriété. Les gens sont très fâchés de perdre ces arbres. Il y a, en plus des aspects économiques, des aspects sociaux à toutes ces questions.

M. Randy Kamp: Merci pour cela.

Je suis convaincu qu'il s'agit d'un problème potentiellement grave. Ce dont je ne suis pas convaincu c'est si vous en êtes vous convaincu, et je me demande ce que vous comptez y faire. Mme Watson-Wright dit qu'il s'agit d'une grande priorité pour le Ministère et c'est pourquoi nous y oeuvrons.

Si je comprends bien, il y a ce cadre stratégique de gestion qui a été élaboré pour cette espèce aquatique, est-ce bien cela? Sur cette base, il y eu une stratégie de mise en oeuvre, qui, je suppose, répond à ces deux autres questions.

Il me semble que vous avez dit que vous espérez que cette stratégie de mise en oeuvre sera prête pour approbation d'ici septembre 2005. Cela est-il réaliste? On nous répète sans cesse la même chose s'agissant de la politique visant le saumon sauvage. Est-ce que ce sera la même chose dans ce cas-ci également?

• (1235)

Mme Wendy Watson-Wright: Je dirais que oui. Nous allons soumettre cela aux ministres en septembre.

M. Randy Kamp: Et qu'en adviendra-t-il alors?

Mme Wendy Watson-Wright: Nous donnerons alors suite à ce qu'ils nous diront. Ils nous demanderont peut-être de mettre cela en oeuvre, en tout ou en partie.

Serge, vous avez une connaissance plus intime du plan.

M. Serge Labonté: Ce que nous avons fait, en gros—et cela a été mentionné dans l'exposé—c'est que nous avons identifié les quatre ou cinq priorités clés sur lesquelles il conviendrait de nous concentrer.

Nous allons présenter un plan qui—s'il correspond à tout ce que nous investissons ensemble, toutes contributions confondues. Si nous faisons abstraction du programme de lutte contre la lamproie marine, la province et le gouvernement fédéral investissent à l'heure actuelle au total 3 à 5 millions de dollars par an dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes. Il existe une ou deux propositions. L'une vise à doubler ce montant. Et l'autre vise à le tripler, avec la participation de tous les paliers de gouvernement.

Nous allons proposer des mesures spécifiques pour l'avenir, dont certaines pour tout de suite. L'on se concentre pour le moment sur l'extension et la prise de contact avec les Canadiens. Il est essentiel que nous intégrions au processus un maximum de gens. Il nous faut des yeux. Il nous faut des gens pour appuyer le réseau et fournir des renseignements. C'est une très haute priorité.

Un autre élément sur lequel nous nous penchons est une approche commune à l'évaluation du risque de l'introduction de nouvelles espèces. Cela s'inscrit dans la fourchette monétaire dont nous parlons.

Nous nous attendons à ce que les ministres provinciaux et fédéraux nous fournissent des conseils quant à la façon de procéder relativement à ces différents éléments.

Le président: Merci, monsieur Kamp.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Pour ce qui est des discussions que vous avez eues au sujet des échanges d'eaux de ballast, monsieur McDonald, quel rôle ont joué dans tout cela les provinces? Comme vous le savez, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Labrador ainsi que la Colombie-Britannique, par exemple, seraient très intéressés de protéger leurs ressources pour leurs résidents. Les provinces ont-elles joué un rôle en matière de conseils ou de consultations à cet égard? Dans l'affirmative, que vous ont-elles dit?

M. Gerard McDonald: Peut-être que Tom serait plus direct.

M. Tom Morris: Encore une fois, elles participeraient aux réunions du Conseil consultatif maritime canadien dont nous avons parlé tout à l'heure. Quiconque a un intérêt pour la chose se présenterait et contribuerait. Il existe des groupes de travail dans toutes les régions et elles pourraient intervenir là. D'autre part, nous discutons de ces questions dans le cadre du Conseil canadien des ministres des pêcheries et de l'aquaculture. Encore une fois, il n'y a pas eu à ce niveau une grande participation, mais nous leur avons fourni les renseignements au sujet des programmes—et les eaux de ballast en sont un élément—et les avons tenues à jour au sujet de nos propositions.

M. Peter Stoffer: En ce qui concerne la réponse du président, disant que nous en sommes maintenant au printemps de 2005 et que nous avions espéré qu'il se serait passé quelque chose avant la fin de 2004—quand, pour être réalistes, pouvons-nous espérer que cela aboutisse? Pour être réalistes—

M. Gerard McDonald: Pour être réalistes, nous espérons que d'ici fin juin un projet de règlement sera publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

M. Peter Stoffer: Ce sera fin juin. À partir de là, ce serait bien sûr transmis aux ministres. Une fois cela publié dans la Gazette, ne faut-il pas encore que ce soit renvoyé au ministre ou à un ministère...?

M. Gerard McDonald: Cela passe par les ministres avant d'être publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Cela passe par les ministres du Conseil du Trésor, puis il y aurait un certain délai pour la consultation. Pour ces règlements-ci, il faudrait sans doute 60 jours. Après cela, ce pourrait être publié dans la Partie II du *Gazette du Canada*, pour, en fait, devenir loi.

M. Peter Stoffer: Je suis quelque peu confus quant à la consultation plus poussée qui serait requise, car vous consultez déjà en la matière. Je présume que toutes les parties prenantes vont intervenir, comme vous l'avez indiqué. Une fois que vous aurez reçu tout cela et formulé votre plan, quelles consultations futures seraient requises?

M. Gerard McDonald: Ce qui se passe c'est que nous consultons extensivement quant à ce qui devrait être intégré aux règlements, quant à ce que devrait prévoir notre politique en matière de règlements et la façon dont cela devrait se faire. Nous compilons tous ces renseignements et il nous faut alors bien sûr travailler avec les avocats quant au libellé précis devant être utilisé en vertu de la loi, puis les règlements eux-mêmes sont rédigés par les rédacteurs spécialisés. C'est cela qui est publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Cela permet à chacun de passer en revue les règlements—la terminologie exacte employée dans le texte des règlements—et en vertu de la politique en matière de réglementation du gouvernement, les gens ont ainsi une dernière occasion de faire des commentaires sur les règlements eux-mêmes.

• (1240)

M. Peter Stoffer: Vous avez, je présume, travaillé très étroitement en la matière avec les États-Unis, pour établir un parallèle ou un jumelage et faire de votre mieux, étant donné les dossiers comme le Saint-Laurent, par exemple, ou le détroit de Juan de Fuca.

M. Gerard McDonald: En effet.

M. Peter Stoffer: Quelle est l'approche des Américains dans tout cela? Vous ont-ils donné quelque indication quant à l'ébauche et ont-ils fait des commentaires en la matière?

M. Gerard McDonald: Oui, nous travaillons très étroitement avec les États-Unis. En fait, nous avons une réunion prévue pour demain à Montréal pour parler des inspections conjointes des navires sans ballast à bord. Nous avons également prévu une réunion la semaine prochaine avec le contre-amiral au sujet de la sécurité maritime. Les eaux de ballast figureront parmi les sujets traités.

En ce qui concerne nos régimes respectifs, nous allons aligner très étroitement notre régime sur celui des États-Unis lors de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements. Nous avons bien sûr oeuvré tous deux de concert avec la communauté internationale en vue de faire avancer ces règlements. Nous autres et les Américains avons travaillé très fort pour adopter une position plus dynamique peut-être que celle d'autres pays, et nous allons maintenir ces consultations étroites en vue de favoriser une approche d'équipe.

M. Peter Stoffer: Vous me corrigerez si j'ai tort, mais les États-Unis sont-ils en train d'appliquer leur Ballast Water Management Act, ou bien est-ce davantage un mécanisme de réglementation?

M. Gerard McDonald: D'après ce que j'ai compris, il s'agit davantage de réglementation, mais Tom est peut-être plus au courant.

M. Tom Morris: Oui, la Garde côtière américaine a modifié ses règlements en septembre de l'an dernier. Jusqu'alors, elle avait eu une réglementation qui exigeait un échange de ballast si vous alliez dans les Grands Lacs ou dans la rivière d'Hudson. Était également prévue la déclaration obligatoire des navires entrant dans un quelconque port américain, mais l'échange de ballast n'était pas obligatoire. Il vous fallait simplement faire rapport sur vos activités.

Les Américains ont considéré que les obligations en matière de rapport ne donnaient pas de bons résultats et ils ont donc changé les règlements, comme je l'ai dit, en septembre dernier, et les échanges d'eaux de ballast et les rapports sont maintenant obligatoires pour tous les navires arrivant en port américain, ce qui correspondra tout à fait avec ce que nous proposons dans nos règlements.

M. Peter Stoffer: En d'autres termes, vous proposez que ce soit également obligatoire au Canada.

M. Tom Morris: Oui.

M. Peter Stoffer: En passant, j'aimerais remercier notre chercheur pour cette question.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Stoffer.

Collègues, cela vous ennuierais-il que je prenne un tour?

Tenons-nous-en un instant aux eaux de ballast. J'ai ici un communiqué de presse daté du 18 janvier 2005 d'une organisation américaine. Le communiqué dit que la Garde côtière américaine a reconnu le 7 janvier—2005, je présume—dans le registre fédéral, qui je suppose, ressemble à notre *Gazette du Canada*, que son programme d'eaux de ballast pour protéger les Grands Lacs contre les espèces envahissantes laisse de côté au moins 80 p. 100 des navires hauturiers qui entrent chaque saison, et que la garde côtière est en train de prendre un premier pas en vue de l'élaboration—le premier pas en vue d'élaborer—un programme visant les navires non réglementés.

En savez-vous quelque chose, monsieur Morris?

M. Tom Morris: Oui. Parmi l'ensemble des navires qui entrent dans les Grands Lacs, 80 p. 100 ne transportent aucun ballast.

• (1245)

Le président: Disent-ils.

M. Tom Morris: Oui. Le programme qu'ils envisagent vise ces navires «sans ballast à bord». Mais il y a là des sédiments. Lorsqu'ils arrivent dans les lacs, ils prennent peut-être un peu d'eau de ballast dans les Grands Lacs puis—parce qu'ils se rendent à différents ports—la déchargent, et ce faisant remuent les sédiments. Certains chercheurs concluent qu'il s'agit là d'un vecteur significatif d'introductions possibles. Les Américains effectuent depuis quelques années une étude—avec une participation canadienne—visant à déterminer si ces navires sans ballast à bord sont un risque. Et, si tel est le cas, que faudrait-il faire? Quelle procédure pourraient-ils suivre afin de réduire le risque?

Il a été décidé que ces navires posent un risque. Nous avons inclus certains éléments dans nos règlements proposés. La réunion demain à Montréal dont a fait état M. McDonald vise à traiter des navires sans ballast à bord, afin que Transports Canada et que la Garde côtière américaine puissent commencer à prélever des échantillons pour veiller à ce que l'eau dans les cuves vides—les résidés de ballast—ne soient pas fraîche. En d'autres termes, tant et aussi longtemps qu'il s'agit d'eau salée, les chercheurs maintiennent que cela réduit le risque, tout comme c'est le cas de l'échange d'eaux de ballast. Une réunion est, je pense, également prévue à Cleveland pour le 9 mai. C'est la Garde côtière américaine qui l'organise. Elle compte y tenir une discussion publique sur la stratégie à mettre en oeuvre pour ces 80 p. 100 des navires.

Le président: Merci.

En ce qui concerne les règlements en matière de ballast, si j'ai bien compris, vous disiez, monsieur McDonald, que ces règlements seront publiés dans la *Gazette du Canada* plus ou moins en juin de cette année.

M. Gerard McDonald: Oui, c'est là notre espoir.

Le président: C'est votre espoir. Nous avons déjà entendu parler d'espoirs, mais espérons qu'espoir sera ici synonyme de réalité.

On parle du mois de juin. Il y aura alors une période de consultation de 60 jours, en théorie, mais qui durera vraisemblablement plus longtemps. Y aura-t-il une déclaration de l'incidence côté réglementation aux côtés de—

M. Gerard McDonald: Très certainement, lors de la publication. Dans la partie I, il y aurait normalement une analyse de l'impact sur les règlements.

Le président: Très bien.

Ces règlements qui vont être publiés ont-ils été rédigés en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada ou de la nouvelle Loi sur la marine marchande?

M. Gerard McDonald: En vertu de l'actuelle Loi sur la marine marchande du Canada, alors ils prendraient effet immédiatement.

Le président: Pourront-ils être convertis sans problème dans le cadre d'une nouvelle loi sur la marine marchande du Canada, ou bien y aurait-il des difficultés?

M. Gerard McDonald: Oui, ils seront transférables à la nouvelle loi sur la marine marchande.

Le président: D'accord. Bien. Merci.

Nous parlions de la loi américaine. Nos notes de breffage indiquent qu'une loi américaine a expiré en 2002, non pas faute de volonté mais à cause de changements au Congrès et ainsi de suite. Il ne semble pas qu'il existe à l'heure actuelle aux États-Unis une quelconque loi portant sur les espèces envahissantes. Je serais curieux de savoir, du point de vue américain—je sais que vous n'êtes pas expert au sujet des États-Unis—comment ils vont faire s'il n'y a pas de loi en vertu de laquelle agir.

Quoi qu'il en soit, étant donné que leur loi semble caduque, avon-nous ici au Canada relevé une quelconque difficulté dans nos rapports avec les Américains ou vous ont-ils confié le fait qu'il y a des difficultés qui doivent être corrigées par une loi du Congrès?

Auriez-vous quelque commentaire à faire là-dessus?

Monsieur McLean.

M. Robert McLean: Merci de porter cela à mon attention. J'ignorais qu'il y avait une loi américaine périmée. Nous tâcherons de répondre à cette question jeudi. Nous sommes en contact direct avec

le secrétariat du National Invasive Species Council aux États-Unis, alors je pense que nous pourrions obtenir pour vous une réponse dans les 48 heures.

Si la loi est bel et bien périmée, je serais étonné qu'il y ait de gros trous dans la réglementation. Nous ne vivons aucun problème dans le cas du travail que nous faisons avec les États-Unis en matière d'espèces envahissantes, en tout cas pas à ma connaissance.

Le président: Très bien. Mes cinq minutes sont écoulées.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp: Premièrement, pour votre gouverne, le nouveau pape est apparemment le Cardinal Ratzinger, d'Allemagne.

• (1250)

Le président: Blaguez-vous, ou bien est-ce là un flash d'information?

M. Randy Kamp: C'est ce que me dit mon personnel.

Le président: Eh bien, c'est intéressant.

M. Randy Kamp: Oui, cela a été rapide.

J'aimerais juste poser une question de suivi à laquelle une réponse partielle a, je pense, déjà été donnée. Nous avons maintenant cette stratégie de mise en oeuvre qui sera peut-être d'ici la fin de l'année sur le bureau du ministre et qui finira un jour par être mise en oeuvre. D'après ce que vous avez dit dans votre présentation, madame Watson-Wright, cela englobe des choses comme la gouvernance. À la toute fin, vous dites que cela comporte un programme d'action contre les espèces aquatiques envahissantes, et je présume que cela veut dire que quelqu'un devra à un moment donné véritablement faire quelque chose. Nous finirons par aller plus loin que les écrits et quelqu'un finira par faire quelque chose de concret face au problème.

En attendant—et cela viendra peut-être en 2006, qui sait—que quelqu'un fasse quelque chose dans ce contexte, que va-t-il se passer? S'il s'agit bel et bien d'un grave problème, et il semble que ce soit le cas, et que ce soit une haute priorité et ainsi de suite, restons-nous tout à fait vulnérables en attendant de prendre ces mesures, ou bien y en a-t-il d'autres qui puissent être mises en place de façon ponctuelle? Je suppose que c'est là ma question.

Mme Wendy Watson-Wright: J'ai essayé d'indiquer certains des progrès accomplis et certaines des choses qui ont été faites jusqu'ici.

M. Randy Kamp: Des choses concrètes?

Mme Wendy Watson-Wright: Oui, des choses concrètes, comme l'évaluation des risques et d'autres choses du genre.

M. Randy Kamp: Mais l'évaluation des risques ne contient pas l'expansion des espèces envahissantes—

Mme Wendy Watson-Wright: Cela est absolument nécessaire avant d'aller plus loin.

M. Randy Kamp: Je sais que cela est nécessaire, mais cela empêche-t-il les espèces exotiques de pénétrer par exemple dans nos eaux?

Mme Wendy Watson-Wright: L'évaluation des risques nous aidera en ce sens.

Je vais vous parler du volet scientifique. Je vais demander à M. Labonté de vous entretenir davantage du détail de la stratégie d'action.

En fait, le réseau que nous avons instauré avec des universités participantes de partout au pays par le biais de l'Université de Windsor est un important pas en avant. Nous engageons des chercheurs universitaires, ce qui amène des fonds externes, et par là je veux dire du CRSNG, mais également d'autres fonds. Je pense que cela nous aide à nous engager de par le monde vu l'interaction internationale des chercheurs. Cela va beaucoup nous aider et je pense qu'il s'agit là d'une très importante étape.

Quant à ce que nous faisons, cela va bientôt aboutir non seulement sur le bureau de notre ministre, mais sur celui de tous les ministres du pays, ainsi que dans toutes les provinces et tous les territoires. Cela aussi est important.

Serge, vous pourriez peut-être parler davantage du programme proprement dit.

M. Serge Labonté: Le groupe de travail du CCMPA, qui est maintenant vieux de deux ans, a été très utile s'agissant d'établir le lien avec les différents paliers, de les aider à s'organiser et de donner le ton. En ce qui concerne le plan d'action ou le plan de mise en oeuvre, nous y oeuvrons en ce moment même. Les provinces y sont très intéressées. À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, je pense que la province investit énormément d'énergie en vue de trouver une solution au problème d'envahisseurs comme l'ascidie plissée, qui a une incidence directe sur la mytiliculture.

Oui, du point de vue recherche, nous nous efforçons de progresser. Il nous faudra mettre en oeuvre un programme de surveillance et élaborer une stratégie, mais nous ne pouvons pas y parvenir seuls, alors il nous faudra faire appel à d'autres intervenants. Bien sûr, le financement qui nous a été consenti par le gouvernement dans le budget 2005 nous aidera à apporter des améliorations dans des secteurs clés. Il existe des besoins non seulement du côté surveillance mais également du côté science. Il y a également des besoins côté évaluation des risques. Il y a des besoins côté éducation du public et participation du public pour nous aider à assurer la surveillance dans tout le dossier. Ce sont là des choses qui sont en train de se faire en ce moment même. Il importe d'augmenter la capacité. Je dirais que dans l'ensemble les gens sont plus sensibles à la question et au besoin d'y travailler qu'il y a de cela quelques années.

M. Randy Kamp: Je ne sais trop si j'ai vraiment entendu dire ce qui se fait. Je comprends la nécessité de faire du travail scientifique. Je crois beaucoup dans la science, la recherche, et tout le reste, pour pousser plus loin. Mais si je me situe ici aujourd'hui et s'il existait il y a dix ans un problème grave, dangereux et potentiellement coûteux pouvant avoir une incidence sur notre économie, notre culture et tout le reste, j'aurais aimé penser qu'il y avait en place quelqu'un qui ne faisait pas que de la planification, de l'enquête et de la recherche, mais qui s'efforçait vraiment de veiller à ce que ces espèces envahissantes ne s'établissent pas dans nos eaux et sur nos terres.

Je n'ai en réalité rien entendu encore au sujet de ce qui est en train d'être fait. Vous parlez de mettre en oeuvre un programme de surveillance. N'y a-t-il aucune surveillance à l'heure actuelle? Est-ce que nous nous contentons d'espérer que tout ira bien en attendant que cela soit mis en oeuvre?

M. Robert McLean: J'ai une réponse plus générale, s'étendant au-delà des simples espèces aquatiques envahissantes. Pour en revenir à l'importance de l'évaluation des risques—en l'absence de ce genre de renseignements scientifiques de base, il est vraiment difficile de

savoir quelles choses viser avec les règlements. De fait, si vous ne développez pas le travail scientifique et les motifs sous-tendant les règlements, alors nous n'allons vraisemblablement pas réussir en tant que ministère à oeuvrer pour le compte de nos ministres à l'élaboration de ces règlements. La science nous parle des priorités d'un point de vue programmatique et nous dit sur quoi nous concentrer.

À vrai dire, avec nos ressources limitées—je ne veux pas donner l'impression d'être un bureaucrate qui gémit. L'évaluation des risques est nécessaire pour nous aider à déterminer quoi faire côté mesures de contrôle. Si nous n'avons pas les bonnes données scientifiques, il est difficile de savoir quelles devraient être ces mesures de contrôle. Je pense par ailleurs, ce qui est important, que l'évaluation des risques nous aide avec certaines des communications ciblées et importantes.

À y regarder de plus près, le Canada est réellement en phase de transition. Cela fait des décennies que nous oeuvrons aux phytoravages et à leur incidence sur les secteurs agricole et forestier. Historiquement... il s'est fait beaucoup de choses. Nous sommes en transition en vue d'un programme plus complet et plus exhaustif. Nous faisons ce que nous pouvons avec les ressources dont nous disposons.

Mme Watson-Wright a déjà parlé des réallocations au sein de son ministère en vue de la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes. Les ressources contenues dans le budget sont critiques pour les ministères qui attendent afin qu'ils puissent s'aventurer dans des territoires qui sont indéniablement nouveaux. Nous ne sommes pas tout à fait silencieux s'agissant des espèces aquatiques envahissantes, mais il est très clair que même un investissement annuel de 2 millions de dollars au MPO va venir doubler sa capacité, ce qui est critique.

Le dernier commentaire que je ferais porte sur l'envergure du défi: le rythme du commerce international, le volume du commerce international et la diversité accrue d'échanges de choses que nous voyons côté commerce, plus les pays d'origine, ont augmenté de plusieurs ordres de grandeur le défi auquel se trouvent confrontés tous les ministères. Ma carrière est déjà longue d'environ 30 ans, mais au cours des trois ou quatre derniers étés, nous avons vu les espèces exotiques envahissantes attirer beaucoup plus d'attention. C'est parce qu'il y en a davantage et l'une des raisons à cela est que notre climat est en train de changer et que nous continuons de constater bouleversements et destruction d'habitats, deux facteurs qui contribuent à l'implantation de ces espèces envahissantes.

Je ne voudrais pas donner l'impression au comité que nous ne faisons que de la planification. Il se passe beaucoup de choses. Mais franchir ce pas que les Canadiens souhaitent nous voir prendre va demander quelque chose de plus encore.

Mon dernier commentaire serait que la planification est importante. Je pense que nous sommes pour la toute première fois mieux organisés en tant que pays que nous l'avons jamais été quant à ce qui doit être fait. Cela en soi nous aide à aligner les ressources actuelles en fonction des plus hautes priorités.

●(1255)

Le président: Merci.

Monsieur Kamp, bienvenue au comité dans le cadre de cette étude.

Le commissaire à l'environnement s'est justement plaint au comité du fait qu'il semble qu'il y ait eu une décennie de consultations et rien de plus et c'est ce qu'on nous rapporte. Pour être juste envers les personnes ici, je pense qu'il y a eu du mouvement, clairement—bien sûr pas aussi rapidement que nous l'aurions voulu, mais il y a eu du mouvement.

Si nous tenons ces audiences, c'est que nous avons décidé en tant que comité de ne pas laisser mourir notre rapport de 2003, mais d'essayer de tenir le public informé. L'an dernier, nos audiences ont été télévisées. Nous avons essayé d'obtenir les caméras cette fois-ci, mais elles avaient été réservées par les ministres comparissant devant des comités. Sans cela, ces réunions auraient elles aussi été télévisées—en vue de faire ce que disait M. Blais, soit essayer d'informer le public canadien et non pas simplement pas les parties prenantes.

Nous entendons parfaitement ce que vous dites et nous sommes tous du même avis.

Nous avons presque terminé. Une question, monsieur Stoffer, car vous aurez l'occasion de revenir là-dessus jeudi également.

M. Peter Stoffer: Connaissez-vous d'autres pays avec lesquels nous traitons régulièrement de ces questions—et je n'ai pas besoin de la réponse tout de suite—et qui ont interdit sur leurs marchés les carpes d'Asie vivantes?

Il existe en Ontario une organisation qui est prête à faire beaucoup de travail au sol ou dans l'eau, comme l'a dit M. Kamp, et il s'agit de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters. L'une de nos recommandations était que cet organisme reçoive du financement pour faire ce travail sur le terrain, pour éduquer les Canadiens, notamment en ce qui concerne les enjeux des espèces envahissantes, moules zébrées et ainsi de suite. D'après ce que nous avons compris, ce groupe n'a pas reçu le financement demandé. Je vous demanderais à nouveau, dans le cadre de vos entretiens, s'il ne serait pas possible que l'on revoie la demande de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters afin qu'elle puisse faire le travail dont M. Kamp a dit qu'il pourrait être fait.

C'est juste un commentaire. Merci.

● (1300)

Le président: Monsieur McLean, nous avons demandé que cela se fasse par l'intermédiaire d'Environnement Canada. Vous êtes ici au nom d'Environnement Canada. Toutes proportions gardées, l'on parle d'une piètre somme de 1,4 million de dollars. Y a-t-il quelque mouvement là-dessus?

M. Robert McLean: Le budget prévoit 5 millions de dollars sur cinq ans pour Environnement Canada. J'ai mentionné plus tôt que nous pensons que la plus haute priorité pour nous c'est la sensibilisation du public. Avec 1 million de dollars par an, nous ne pouvons pas financer pleinement la demande de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters.

J'ai rencontré cette organisation il y a quelques semaines et lui ai suggéré une ou deux choses. Vous ne serez pas étonné que je vous dise qu'il y a plusieurs organisations qui frappent à notre porte pour demander de faire quelque chose sur le plan sensibilisation du public. C'est le cas, par exemple, de la Commission mixte

internationale, qui a identifié cinq volets auxquels elle aimerait travailler. L'un d'entre eux est la sensibilisation du public.

Il nous faut élaborer, et j'en ai déjà parlé avec l'OFAH, avec le partenariat des organisations gouvernementales et non gouvernementales, qui se réunirait à cette fin,—j'ignore quel est le bon terme—un programme coordonné et intégré de sensibilisation du public, afin d'être en mesure de tirer profit des forces et des capacités de chacun d'entre nous. L'OFAH est très en faveur de cela.

Ce qu'il nous faut faire en tant qu'organisation est de veiller à ce que celles-ci reçoivent le financement nécessaire pour travailler à l'échelle nationale et dans plus de deux langues. Je pense qu'il va être très important que nous nous adressions à certains des nouveaux groupes que nous avons au Canada, par exemple les pêcheurs et les plaisanciers. Il nous faut nous aventurer au-delà de l'anglais et du français, et je sais que l'OFAH y réfléchit. J'ai vu sa proposition et il est très clair que nous ne pouvons pas tout financer, mais à l'autre bout de l'équation, il ne faudrait pas exclure ces participants.

Je ne peux tout simplement pas vous donner un chiffre tant que l'on n'aura pas vu un programme plus vaste englobant tous les Canadiens.

M. Peter Stoffer: À votre avis, quand ce travail sera-t-il terminé?

M. Robert McLean: Nous faisons aussi vite que possible. Mon équipe oeuvre à l'heure actuelle à la rédaction de l'ébauche du plan. Il me semble que cela devrait être prêt d'ici la fin de l'année civile, bien avant la fin de l'année civile.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Stoffer.

Mesdames et messieurs, merci beaucoup d'être venus.

J'aimerais, monsieur Morris, vous donner un simple préavis pour jeudi. Nous attendons avec impatience votre présentation. Vous avez entendu les questions posées et en revoyant vos notes vous voudrez peut-être y intégrer des réponses ou des commentaires sur la base de ce qui a été dit ici.

J'aimerais dire à tout le monde qu'il n'y a aucun doute que le comité voudra une réponse, une réponse juridique précise à la question de savoir pourquoi l'importation de carpes d'Asie vivantes n'a pas été interdite depuis notre rapport de 2003 en vertu de la WAPPRIITA, ou Dieu sait comment cela s'appelle, ou une autre loi? Pourquoi cette pratique n'a-t-elle pas été interdite? S'il y a une raison à cela, nous aimerions la connaître, et pas dans le contexte de consultations, mais en des termes techniques, par exemple parce que cela est contraire à l'accord de libre-échange ou à l'OMC ou à telle convention ou autre. Nous avons entendu dire qu'il y avait peut-être quelque risque de représailles des États-Unis, le gros de ces carpes d'Asie provenant des États-Unis. Si c'est là notre crainte, quelles seraient ces représailles? Sur quelle base quelqu'un conclurait-il qu'il y aurait peut-être représailles, etc.? Que l'on obtienne des réponses précises à ces questions de la part de ceux et celles qui vont venir nous entretenir jeudi des questions commerciales et du dossier de la carpe.

Merci encore d'être venus. Nous vous en sommes reconnaissants.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.